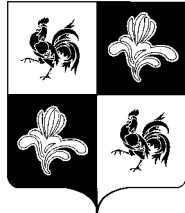


Parlement francophone bruxellois
(Commission communautaire française)



29 septembre 2005

SESSION ORDINAIRE 2004-2005

BULLETIN
DES
QUESTIONS ET DES RÉPONSES

SOMMAIRE

Pages

I. QUESTIONS AUXQUELLES IL N'A PAS ÉTÉ RÉPONDU
DANS LE DÉLAI RÉGLEMENTAIRE

(Article 87 du règlement)

Le président du gouvernement, ministre en charge de la Fonction publique, de la Santé et des Relations avec la Communauté française et la Région wallonne, M. Benoît Cerexhe

Voyages à l'étranger en 2004 (n° 17 d' M. Jacques Simonet)	6
Mesures prises pour venir en aide au musée Jijé (n° 39 de M. Jacques Simonet)	6
Maternité précoce (n° 56 de Mme Caroline Persoons)	6
Financement des accords non-marchand 2000-2005 (n° 57 de M. Didier Gosuin)	6
Dénomination de l'administration de la Commission communautaire française (n° 58 de Mme Caroline Persoons)	6
Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 75 de M. Serge de Patoul)	7
Emploi des personnes handicapées dans la fonction publique (n° 87 de Mme Caroline Persoons)	7

La ministre en charge du Budget, de l'Aide aux Personnes handicapées et du Tourisme, Mme Evelyne Huytebroeck

Information et soutien aux familles d'enfants et d'adultes handicapés (n° 54 de Mme Dominique Braeckman)	8
Tourisme – Prestations de tiers (n° 55 de Mme Caroline Persoons)	8
Travaux de rénovation et d'aménagement du bâtiment de la rue Meiboom (n° 73 de M. André du Bus de Warnaffe)	8
Circulaire fixant le montant minimum à partir duquel un subside doit faire l'objet d'un accord du Collège (n° 74 de M. Serge de Patoul)	8
Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 77 de M. Serge de Patoul)	8
Emploi des personnes handicapées dans la fonction publique (n° 87 de Mme Caroline Persoons)	9

II. QUESTIONS DES MEMBRES DU PARLEMENT
ET RÉPONSES DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

(Article 87 du règlement)

Le président du gouvernement, ministre en charge de la Fonction publique, de la Santé et des Relations avec la Communauté française et la Région wallonne, M. Benoît Cerexhe

Recherches 2005 (n° 48 de Mme Fatiha Saïdi)	10
Nombre de Bruxellois employés à la Commission communautaire française (n° 53 de M. Hervé Doyen)	10
Octroi d'une subvention à l'asbl « Entre-Temps » (n° 83 de M. Serge de Patoul)	11

Le ministre en charge de la Cohésion sociale, M. Charles Picqué

Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 76 de M. Serge de Patoul)	13
Subventions octroyées dans le cadre des circulaires de l'Insertion sociale via les associations (n° 84 de Mme Caroline Persoons)	13
Attribution des subsides FIPI (n° 85 de Mme Caroline Persoons)	39
Attribution de subsides dans le cadre du Programme Intégration Cohabitation (n° 86 de Mme Caroline Persoons)	42

La ministre en charge du Budget, de l'Aide aux Personnes handicapées et du Tourisme, Mme Evelynne Huytebroeck

Consommation des budgets des différents départements du 31 mai 2005 (n° 50 de Mme Caroline Persoons)	45
Distribution des subsides « Loterie nationale » (n° 52 de M. Denis Grimberghs)	50

La ministre en charge de l'Enseignement, de la Reconversion et du Recyclage professionnels, de la Formation professionnelle et permanente des Classes Moyennes, de la Culture, du Transport scolaire et des Relations internationales, Mme Françoise Dupuis

Organisation de formation de gardiennage (n° 51 de M. Serge de Patoul)	55
Création d'un statut unique du stagiaire (n° 59 de M. Jacques Simonet)	55
Validation des compétences dans le champ de la formation continue (n° 60 de M. Jacques Simonet)	56
Consortium de validation des compétences (n° 61 de M. Jacques Simonet)	56
Inventaire des équipements innovants (n° 63 de M. Jacques Simonet)	57
Infrastructures de formation de pointe (n° 64 de M. Jacques Simonet)	58
Comité interministériel de l'enseignement qualifiant, de la formation professionnelle et de la recherche (n° 65 de M. Jacques Simonet)	58
Participation du Collège aux Centres de référence (n° 67 de M. Jacques Simonet)	59
Bureau de l'Alternance (n° 69 de M. Jacques Simonet)	60
Formation en langues (n° 70 de M. Jacques Simonet)	60
Échanges linguistiques (n° 71 de M. Jacques Simonet)	61
Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 78 de M. Serge de Patoul)	62

Le ministre en charge des Sports et des Équipements sportifs, de l'Action sociale et de la Famille, M. Emir Kir

Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 79 de M. Serge de Patoul)	67
Octroi d'une subvention à l'asbl « ATOLL » (n° 80 de M. Serge de Patoul).....	69
Octroi d'une subvention à l'asbl « Fédération des Centres de service d'aide social » (n° 81 de M. Serge de Patoul)	69
Octroi d'une subvention à l'asbl « Fédération laïque des Centres de planning familial » (n° 82 de M. Serge de Patoul)	69
Subventions octroyées dans le cadre des circulaires de l'Insertion sociale via les associations (n° 84 de Mme Caroline Persoons)	70
Attribution des subsides FIPI (n° 85 de Mme Caroline Persoons)	70
Attribution de subsides dans le cadre du Programme Intégration Cohabitation (n° 86 de Mme Caroline Persoons)	70
Politique en matière d'égalité des chances vis-à-vis des lesbiennes et des gays (n° 107 de M. Jacques Simonet).....	70
Complémentarité entre les politiques en faveur des personnes âgées (n° 119 de M. Jacques Simonet)	71

III. QUESTIONS AUXQUELLES UNE RÉPONSE PROVISOIRE
A ÉTÉ FOURNIE

La ministre en charge de l'Enseignement, de la Reconversion et du Recyclage professionnels, de la Formation professionnelle et permanente des Classes Moyennes, de la Culture, du Transport scolaire et des Relations internationales, Mme Françoise Dupuis

Renforcement des partenariats existant avec une série d'organismes (n° 62 de M. Jacques Simonet).....	72
Renforcement de collaborations structurelles entre l'ORBEm et Bruxelles Formation (n° 66 de M. Jacques Simonet).....	72
Synergies examinées par le Bureau de l'Alternance (n° 68 de M. Jacques Simonet)	73
Réorganisation des formations professionnelles en modules capitalisables (n° 72 de M. Jacques Simonet)	73

I. QUESTIONS AUXQUELLES IL N'A PAS ÉTÉ RÉPONDU DANS LE DÉLAI RÉGLEMENTAIRE

LE PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT, MINISTRE EN CHARGE DE
LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA SANTÉ ET DES RELATIONS AVEC
LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET LA RÉGION WALLONNE, M. BENOÎT CEREXHE

Question n° 17 de M. Jacques Simonet du 26 janvier 2005.

Voyages à l'étranger en 2004.

1. Quels sont, dans le cadre de vos compétences, les voyages que vous avez effectués à l'étranger durant l'année 2004 ? À quelles dates ces voyages ont-ils eu lieu ?
2. De combien de personnes se composaient les délégations qui vous accompagnaient, pour chacun de ces voyages ?
3. Quel a été le budget total de chacun de ces voyages ?
4. Quels sont les voyages effectués par les membres de votre cabinet, durant l'année 2004 ? À quelles dates ces voyages ont-ils eu lieu ?
5. De combien de personnes se composaient à chaque voyage les délégations qui les accompagnaient ?
6. Quel a été le budget total de chacun de ces voyages ?

Question n° 39 de M. Jacques Simonet du 25 mai 2005.

Mesures prises pour venir en aide au musée Jijé.

Votre cabinet a déclaré à la presse que tout serait tenté pour que le musée Jijé et ses collections restent dans notre Région. Vous auriez également assuré vouloir trouver une solution transitoire jusqu'en 2006, date à laquelle la Communauté française financera des musées privées. Une solution pourrait être mise en place avant les grandes vacances à condition de trouver un lieu d'accueil pour les collections du musée. La Cocof, semble-t-il dispose d'une réserve financière pour aider le musée.

Pouvez-vous me détailler les solutions arrêtées par la Cocof en vue d'assurer l'avenir du musée Jijé sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale ?

Quelle est l'étendue des réserves financières dont pourrait bénéficier le musée Jijé ?

Question n° 56 de Mme Caroline Persoons du 24 juin 2005.

Maternité précoce.

Lors de sa réponse à l'une de mes interpellations, la ministre Fonck chargée de la Santé et de l'Aide à la Jeunesse en Communauté française Wallonie-Bruxelles a précisé qu'en ce qui concerne la maternité précoce, une étude a été commandée conjointement par la Communauté et la Région wallonne.

Les ministres Vienne et Fonck ont confié cette étude relative aux grossesses non désirées à l'Ecole de santé publique de l'UCL avec un partenariat de l'ULB.

L'honorable ministre peut-il m'indiquer si la Commission communautaire française participe à cette étude ?

Quels sont les contacts avec la Communauté française à ce sujet ?

La Commission communautaire française subsidie-t-elle de son côté des études ou associations sur le sujet ?

Question n° 57 de M. Didier Gosuin du 28 juin 2005.

Financement des accords non-marchand 2000-2005.

Comme convenu lors de la séance du 24 juin dernier, je souhaiterais savoir d'où proviennent les moyens budgétaires qui ont permis de financer l'accord non-marchand 2000-2005 et quel a été l'éventuel surcoût que le budget de la Commission communautaire française a dû assumer dans le cadre de l'application de ces accords ?

Question n° 58 de Mme Caroline Persoons du 2 mars 2005.

Dénomination de l'administration de la Commission communautaire française.

Fin 2004, le Président de l'Assemblée a annoncé que l'ACCF s'appellerait dorénavant Parlement francophone bruxellois. Le Collège a précisé qu'il se présenterait sous

la dénomination « gouvernement francophone bruxellois ».

Afin que les citoyens comprennent à quelle institution, à quelle administration se rapportent ce parlement et ce gouvernement, il me semble important qu'une unité de présentation existe aussi par rapport aux services de la « Commission communautaire française ».

Le bâtiment de l'administration situé rue des Palais présente sur sa façade un mât tronqué où est inscrit « COCOF ».

Comment rendre compatible cette présentation avec les nouvelles dénominations du parlement et du gouvernement ?

Les termes « Francophonie bruxelloise » sont-ils pressentis ?

Question n° 75 de M. Serge de Patoul du 29 juillet 2005.

Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative.

Dans le cadre de ses compétences, chaque membre du Collège a la possibilité, dans le cadre de ses budgets d'initiative, d'octroyer des subventions à des associations pour des projets spécifiques ou à des associations autres que celles bénéficiant déjà de subsides récurrents de la part de la Commission communautaire française.

Chaque membre du Collège a la possibilité d'accorder ces subventions sans devoir demander l'accord du Collège de la Commission communautaire française lorsque la subvention ne dépasse pas un certain montant fixé dans une circulaire.

L'honorable Ministre-Président du Collège pourrait-il m'indiquer quelles sont les associations (nom et adresse) qui ont bénéficié de tels subsides ? Pourrait-il me spécifier le montant alloué à chacune d'elle ainsi que le solde de l'article budgétaire correspondant ?

Question n° 87 de Mme Caroline Persoons du 1^{er} août 2005.

Emploi des personnes handicapées dans la fonction publique.

La loi du 16 avril 1963 relative au reclassement social des handicapés et son arrêté d'exécution du 5 juillet 1963 prévoient l'organisation du placement des handicapés dans un emploi adéquat. Cette matière, communautarisée, a fait l'objet, au niveau de la Commission communautaire française, de décrets datant du 17 mars 1994 et du 4 mars 1999 relatifs à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées.

Le décret de 1994 institue un Fonds bruxellois francophone pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées. Par décret de la Commission communautaire française du 18 décembre 1998, ce Fonds a été dissout et remplacé par un service à gestion séparée dénommée « Service bruxellois francophone des personnes handicapées » (SBFPH).

Parmi les missions conférées à ce service, nous retrouverons, entre autres, la formation et l'emploi ainsi que les entreprises de travail adapté.

En outre, l'Arrêté royal du 11 août 1972 stimulant l'emploi de handicapés dans les administrations de l'Etat prévoit un quota de personnes handicapées à intégrer dans différentes administrations.

Les honorables ministres pourraient-ils m'indiquer :

1. Quel est le nombre de personnes handicapées devant légalement être engagées au sein de l'administration de la Commission communautaire française et des « para-Cocof » ?
2. Ce quota a-t-il été atteint ?
3. Des fonctionnaires, désignés par le gouvernement sont chargés de la surveillance de l'exécution du décret du 4 mars 1999. Ont-ils constaté des manquements des institutions publiques ? Si oui, lesquels ? Des procès-verbaux ont-ils été dressés ? Si oui, combien ?
4. Existe-t-il d'autres dispositions légales permettant aux personnes handicapées d'occuper des postes dans la fonction publique ?

LA MINISTRE EN CHARGE DU BUDGET,
DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES ET DU TOURISME,
MME EVELYNE HUYTEBROECK

Question n° 54 de Mme Dominique Braeckman du 15 juin 2005.

Information et soutien aux familles d'enfants et d'adultes handicapés.

Dernièrement, j'ai été interpellée par une maman d'un enfant autiste qui me racontait son combat au quotidien et son action militante pour que la Région bruxelloise aide les familles d'enfants et d'adultes handicapés.

En effet, nous ne pouvons rester indifférents à ce calvaire au quotidien que vivent parfois certains parents (et plus souvent d'ailleurs les mères que les pères) qui sont démunis et seuls face au handicap.

Ma question est donc la suivante : quels sont les associations, les structures, les outils, ... qui actuellement peuvent jouer ce rôle de soutien à la famille et plus spécifiquement aux parents ? Comment ces derniers sont-ils informés ?

Pouvez-vous m'indiquer pour chacun des éléments de votre réponse quels sont les moyens budgétaires mobilisés ?

Entre-t-il dans vos projets à court ou à moyen terme de mettre en place ou de soutenir d'autres projets ?

Question n° 55 de Mme Caroline Persoons du 24 juin 2005.

Tourisme – Prestations de tiers.

L'ajustement budgétaire 2005 prévoit l'augmentation de 50.000 EUR de l'allocation 21-0-0-12-01 pour soutenir les assises du Tourisme, et passer ainsi de 125.000 à 175.000 EUR.

L'honorable ministre peut-elle m'indiquer quelles sont les dépenses déjà réalisées sur la base de cet article et quels en sont les bénéficiaires ?

Question n° 73 de M. André du Bus de Warnaffe du 15 juillet 2005.

Travaux de rénovation et d'aménagement du bâtiment de la rue Meiboom.

Dans l'ajustement du budget 2005 de la Cocof, les crédits d'engagement ont été ajustés pour la dotation au SGS AB 61.31 afin de pouvoir verser la totalité de la dotation au SGS bâtiment.

Dans le programme justificatif de cet ajustement, ce crédit de 560.000 EUR doit notamment servir aux travaux de rénovation et d'aménagement du bâtiment de la rue Meiboom.

Pourriez-vous nous donner le montant du crédit réservé à ces travaux, le détail des travaux à effectuer ainsi que l'échéancier ?

Question n° 74 de M. Serge de Patoul du 29 juillet 2005.

Circulaire fixant le montant minimum à partir duquel un subside doit faire l'objet d'un accord du Collège.

Dans le cadre de ses compétences, chaque membre du Collège a la possibilité, dans le cadre de ses budgets d'initiative, d'octroyer des subventions à des associations pour des projets spécifiques ou à des associations autres que celles bénéficiant déjà de subsides récurrents de la part de la Cocof.

Chaque membre du Collège a la possibilité d'accorder ces subventions sans devoir demander l'accord du Collège de la Cocof lorsque la subvention ne dépasse pas un certain montant fixé dans une circulaire.

L'honorable membre du Collège pourrait-elle me communiquer la circulaire fixant ce plafond ?

Question n° 77 de M. Serge de Patoul du 29 juillet 2005.

Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative.

Dans le cadre de ses compétences, chaque membre du Collège a la possibilité, dans le cadre de ses budgets d'initiative, d'octroyer des subventions à des associations pour des projets spécifiques ou à des associations autres que celles bénéficiant déjà de subsides récurrents de la part de la Cocof.

Chaque membre du Collège a la possibilité d'accorder ces subventions sans devoir demander l'accord du Collège de la Cocof lorsque la subvention ne dépasse pas un certain montant fixé dans une circulaire.

L'honorable membre du Collège pourrait-elle m'indiquer quelles sont les associations (nom et adresse) qui ont bénéficié de tels subsides ? Pourrait-elle me spécifier le montant alloué à chacune d'elles ainsi que le solde de l'article budgétaire correspondant ?

**Question n° 87 de Mme Caroline Persoons du
1^{er} août 2005.**

Emploi des personnes handicapées dans la fonction publique.

La loi du 16 avril 1963 relative au reclassement social des handicapés et son arrêté d'exécution du 5 juillet 1963 prévoient l'organisation du placement des handicapés dans un emploi adéquat. Cette matière, communautarisée, a fait l'objet, au niveau de la Commission communautaire française, de décrets datant du 17 mars 1994 et du 4 mars 1999 relatifs à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées.

Le décret de 1994 institue un Fonds bruxellois francophone pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées. Par décret de la Commission communautaire française du 18 décembre 1998, ce Fonds a été dissout et remplacé par un service à gestion séparée dénommée « Service bruxellois francophone des personnes handicapées » (SBFPH).

Parmi les missions conférées à ce service, nous retrouverons, entre autres, la formation et l'emploi ainsi que les entreprises de travail adapté.

En outre, l'Arrêté royal du 11 août 1972 stimulant l'emploi de handicapés dans les administrations de l'Etat prévoit un quota de personnes handicapées à intégrer dans différentes administrations.

Les honorables ministres pourraient-ils m'indiquer :

1. Quel est le nombre de personnes handicapées devant légalement être engagées au sein de l'administration de la Commission communautaire française et des « para-Cocof » ?
2. Ce quota a-t-il été atteint ?
3. Des fonctionnaires, désignés par le gouvernement sont chargés de la surveillance de l'exécution du décret du 4 mars 1999. Ont-ils constaté des manquements des institutions publiques ? Si oui, lesquels ? Des procès-verbaux ont-ils été dressés ? Si oui, combien ?
4. Existe-t-il d'autres dispositions légales permettant aux personnes handicapées d'occuper des postes dans la fonction publique ?

II. QUESTIONS DES MEMBRES DU PARLEMENT ET RÉPONSES DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

LE PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT, MINISTRE EN CHARGE
DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA SANTÉ ET DES RELATIONS AVEC
LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET LA RÉGION WALLONNE, M. BENOÎT CEREXHE

Question n° 48 de Mme Fatiha Saïdi du 18 mai 2005.

Recherches 2005.

Pourriez-vous me faire connaître les thèmes de recherches commanditées par vos services ainsi que les organismes ou personnes à qui elles ont été confiées, pour l'année 2005 ?

Réponse :

En réponse à la question posée par l'honorable membre, j'ai l'honneur de lui transmettre la liste des recherches en 2005 :

1. Observatoire de la Santé et du Social (en collaboration avec la VGC et la CCC) : « Atlas des besoins et de l'offre en matière sociale et de santé dans la Région de Bruxelles-Capitale »;
2. RAPPA Autre Lieu ASBL : « La santé mentale en population générale – Images et réalités »;
3. B. Francq, UCL, Unité d'Anthropologie et de Sociologie : « Recherche Réseaux Santé – Note de synthèse ».

Question n° 53 de M. Hervé Doyen du 20 juin 2005.

Nombre de Bruxellois employés à la Commission communautaire française.

Je souhaiterais disposer de renseignements concernant le nombre de Bruxellois employés à la Commission communautaire française.

Il m'intéresserait d'être en possession des chiffres pouvant m'indiquer la ventilation Bruxellois-non Bruxellois par niveau.

Pourrait-on aussi m'indiquer de quelle Région proviennent les non Bruxellois employés dans ces fonctions ?

Réponse :

En réponse à la question posée par l'honorable membre, j'ai l'honneur de lui communiquer les informations suivantes :

Répartition des agents non enseignants de la Commission communautaire française par Région et par niveau :

Niveau	Bruxelles	Région wallonne	Région flamande	France
1	146	38	19	1
2+	87	47	21	
2	108	51	20	
3	280	60	60	
Total	621	198	120	1

Répartition par Région des agents enseignants

Bruxelles :	342
Région wallonne :	248
Région flamande :	80
France :	3

Question n° 83 de M. Serge de Patoul du 29 juillet 2005.

Octroi d'une subvention à l'asbl « Entre-Temps ».

Lors de sa réunion du 2 juin 2005, le collège de la Commission communautaire française a donné son accord sur un projet d'arrêté 2005/331 modifiant l'arrêté du collège de la Cocof du 29 avril 2004 (arrêté 2004/139) relatif à l'octroi d'une subvention à l'asbl « Entre-Temps » concernant son projet de recherche-action visant à mieux articuler les domaines de l'aide à la jeunesse et de la santé mentale dans le cadre d'une prise en charge de jeunes en situation de ruptures sociales et confrontés à des situations de violence.

La notification de la décision du collège ne fait aucune mention du montant accordé à cette asbl.

L'honorable Ministre-Président du collège pourrait-il m'indiquer le montant de cette subvention ainsi que me

transmettre le budget prévisionnel de l'asbl dans le cadre de ce projet ?

Réponse :

L'asbl Entre-Temps intervient dans le cadre d'un projet d'aide spécialisée en faveur de jeunes en rupture de liens sociaux et qui sont passés par diverses institutions d'éducation et de soins.

Le projet vise à favoriser la collaboration entre acteurs des secteurs éducatifs, pédagogiques et de soins, par une prise en charge complémentaire et concertée des jeunes. Il vise également à prévenir et à traiter le phénomène de ruptures en cascade et de désinsertion des jeunes en grande difficulté.

En date du 29 avril 2004, le membre du Collège chargé de la Santé a octroyé à l'association une subvention de 27.000 EUR pour la période du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004.

Le budget prévisionnel s'élevait à 79.999 EUR, Madame Maréchal, ministre de la Communauté Française chargée de l'Aide à la Jeunesse, a octroyé une subvention de 50.000 EUR pour ce projet.

LE MINISTRE EN CHARGE
DE LA COHÉSION SOCIALE,
M. CHARLES PICQUÉ

Question n° 76 de M. Serge de Patoul de 29 juillet 2005.

Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative.

Dans le cadre de ses compétences, chaque membre du collège a la possibilité, dans le cadre de ses budgets d'initiative, d'octroyer des subventions à des associations pour des projets spécifiques ou à des associations autres que celles bénéficiant déjà de subsides récurrents de la part de la Cocof.

Chaque membre du collège a la possibilité d'accorder ces subventions sans devoir demander l'accord du collège de la Cocof lorsque la subvention ne dépasse pas un certain montant fixé dans une circulation.

L'honorable Membre du collège pourrait-il m'indiquer quelles sont les associations (nom et adresse) qui ont bénéficié de tels subsides ? Pourrait-il me spécifier le montant alloué à chacune d'elle ainsi que le solde de l'article budgétaire correspondant ?

Réponse :

Subventions insertion 2005 hors circulaire

Promo-basket

Adresse : 5, rue Jean-Baptiste Decock – 1080 Bruxelles

Subvention : 6.200 EUR

Lisanga Ya Bamama

Adresse : 60, avenue Jean Dubrucq – 1080 Bruxelles

Subvention : 3.000 EUR

Vivre à Koeckelberg :

Adresse : 100, chaussée de Jette – 1081 Bruxelles

Subvention : 6.000 EUR

Question n° 84 de Mme Caroline Persoons du 1^{er} août 2005.

Subventions octroyées dans le cadre des circulaires de l'Insertion sociale via les associations.

Lors de sa réunion du 28 avril dernier, le gouvernement francophone bruxellois (ex Collège de la Com-

mission communautaire française) a adopté un arrêté 2005/222 octroyant à diverses associations des subventions, pour un montant global de 2.311.004 EUR, couvrant une intervention dans les frais de personnel et de fonctionnement de diverses associations dans le cadre de la circulaire de l'insertion sociale via les associations, pour la période de 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005.

Les honorables Membres du Collège pourraient-ils m'indiquer :

1. Quelles sont, par commune, les (nouveaux) projets ou les (nouvelles) associations (nom et adresse) qui bénéficient de cette subventions pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005 ?
2. Quelles sont, par commune, les projets et associations (nom et adresse) qui ont été retenues dans le cadre de cette subvention pour les années 2003 et 2004 ?
3. Quel est le montant de la subvention accordé à chaque association bénéficiaire ?

Réponse :

PROGRAMME INSERTION SOCIALE 2003

ANDERLECHT

	Associations	Intitule du projet	Montants
1	Avicenne asbl 31-33 rue du Chimistre 1070 Anderlecht	Insertion sociale jeunes filles	12.400 EUR
2	Cactus asbl rue Van Lint 16 1070 Anderlecht	Alpha et français oral	9.920 EUR
3	Casi-UO asbl rue Moreau 118 1070 Anderlecht	Réussir ensemble – groupe parents – école de devoirs	14.060 EUR
4	Cirqu'conflex asbl rue Saint Guidon 19 1070 Anderlecht	Un chapiteau pour tous : atelier cirque	14.880 EUR
5	Couleurs jeunes asbl rue de Birmingham 298 1070 Anderlecht	Aide scolaire	7.760 EUR
6	Maison des enfants d'Anderlecht asbl rue Van Lint 18 1070 Anderlecht	Aide scolaire, initiation informatique	24.800 EUR

7	Pissenlits asbl Avenue Clemenceau 98 1070 Anderlecht	Pour un lien social à Cureghem	8.060 EUR
---	--	-----------------------------------	-----------

BRUXELLES

	Associations	Intitule du projet	Montant
8	Action et recherche culturelle (ARC) asbl 20, rue de l'Association 1000 Bruxelles	Animation socio-culturelle : « les deux flèches »	15.000 EUR
9	ALEGRIA (association des femmes angolaises de Belgique) asbl rue Van Artevelde 157 1000 Bruxelles	Permanences sociales et gestion journalière. Les frais de fonctionnement pourront être supérieurs à 20 % si nécessaire	25.000 EUR
10	ARTHIS – Maison culturelle belgo-roumaine 1000 Bruxelles	Alphabétisation et français	4.000 EUR
11	Association pour le droit des étrangers (ADDE) asbl 24, av. de Stalingrad 1000 Bruxelles	Permanence juridique décentralisée, publication de la revue droit des étrangers	11.160 EUR
12	Association sportive et éducative Anneessens asbl 30, rue de Soignies 1000 Bruxelles	Réussite scolaire	7.500 EUR
13	Association sportive Etoile de Bruxelles-Capitale asbl 109, bld Lemonnier 1000 Bruxelles	Animasports pour 1001 étoiles (activités visant une insertion sociale)	8.000 EUR
14	Ateliers du soleil asbl 53, rue de Pavie 1000 Bruxelles	Formation adultes, actions jeunes, service social, documentation/ publication	23.320 EUR
15	Ateliers populaires asbl 88, rue Haute 1000 Bruxelles	Médiation et soutien scolaire	37.200 EUR
16	Bruxelles accueil asbl 6, rue de Tabora 1000 Bruxelles	Interprétariat social	5.000 EUR
17	Bruxelles en couleurs asbl Avenue de Stalingrad 24 1000 Bruxelles	Fêtes et animations de quartier	4.960 EUR

18	Bruxelles laïque asbl 18-20 avenue de Stalingrad 1000 Bruxelles	Ateliers d'aide à la réussite	34.720 EUR
19	Bureau Kurde de liaison et d'information asbl Quai aux Pierres de Taille 11 1000 Bruxelles	Service social, français, citoyen- neté	4.960 EUR
20	CARIA asbl 135, rue Haute 1000 Bruxelles	Alphabétisation, citoyenneté, activités femmes	5.000 EUR
21	Centre d'Information et de documentation pour jeunes (CIDJ) asbl 120, rue de Laeken 1000 Bruxelles	Jeunes sur les autoroutes de l'information	7.500 EUR
22	Centre espagnol Antonio Machado asbl rue Paul Devaux 13, bte 1 1000 Bruxelles	Rattrapage scolaire	2.120 EUR
23	Centre jardin des Olives 9, place Anneessens 1000 Bruxelles	Alphabétisation	3.100 EUR
24	Centre social asbl rue Haute 138 1000 Bruxelles	Alphabétisation	2.500 EUR
25	Colombier asbl 11, rue des Artistes 1020 Bruxelles	Ecole de devoirs	16.400 EUR
26	Formosa asbl rue du Grand Serment 8/1 1000 Bruxelles	Alpha et activités femmes	8.680 EUR
27	GES Laeken asbl place Willems 10 1000 Bruxelles	Entraide scolaire	15.000 EUR
28	Jeunesse Magrébine asbl 35a, Quai aux Foins 1000 Bruxelles	Marraines	12.400 EUR
29	L'Entraide asbl 18 rue du Grand Serment, bte 31 1000 Bruxelles	Lutte contre le décrochage scolaire	9.000 EUR
30	Ligue de l'Enseignement (LEEP) asbl 1a, rue de Lenghentier 1000 Bruxelles	Accueil des mamans dans les écoles 2, 7, 10 à Molenbeek; 1-2, Ecole sportive 4, Uylenspiegel, à Saint-Gilles; les Bruyères, la Cordée, école 9	132.380 EUR

		à Forest; la Source, à Evere; M6, P6/13 à Anderlecht; les six jetons à Bruxelles	
31	Ligue de l'Enseignement (LEEP) asbl 1a, rue de Lenglentier 1000 Bruxelles	Coordination des projets	46.000 EUR
32	Maison des associations simplement une école asbl 88, rue Haute 1000 Bruxelles	Simplement une école	29.760 EUR
33	Maison des Jeunes « 88 » asbl 88, rue Haute 1000 Bruxelles	Animation de quartier	9.920 EUR
34	Objectif, (mouvement pour l'égalité des droits) asbl 35, rue des Alexiens 1000 Bruxelles	Assistance à l'accès à la naturalisation	13.600 EUR
35	Amalia-maison de la création asbl 246 A Bd Bockstael 1020 Bruxelles 001-3883103-75	Ateliers de création socio-artistique	12.500 EUR
36	Swinen – maison de quartier « le 35 » asbl 35, rue du Pont de l'Avenue 1000 Bruxelles	Alphabétisation et français	12.400 EUR
37	TEFO asbl 58, bld du Midi 1000 Bruxelles	Alphabétisation pour femmes et informatique	20.000 EUR
38	Tremplins asbl 14 rue du Meiboom 1000 Bruxelles	Babel	29.760 EUR

ETTERBEEK

	Association	Intitule du projet	Montant
39	AILE – Association d'insertion et d'échange rue Jean Massart, 6 bte 4 1040 Etterbeek	Activités socio-éducatives : aide aux devoirs, développement social, économique et culturel	44.000 EUR

FOREST

	Association	Intitule du projet	Montant
40	Association des Parents d'Origine Maghrébine de St Antoine (Apomsa) rue Fierlant 2 1190 Forest	Ecole de devoirs et ludothèque	6.200 EUR
41	Brocoli Théâtre asbl rue du Canada 6 1190 Forest	Scènes d'école	13.020 EUR
42	Dynamo asbl avenue Victor Rousseau 1190 Forest	Le travail de rue au féminin	63.840 EUR
43	El Andalous asbl 256, chaussée de Bruxelles 1190 Forest	Ateliers culturels et artistiques	49.600 EUR
44	Partenariat Marconi asbl rue Marconi 85 1190 Forest	Activités culturelles, sportives et éducatives	17.740 EUR
45	Une maison en plus 27, Bd de la 2ème Armée Britannique 1190 Forest	Aide à la scolaire et activités extra-scolaires	5.000 EUR

IXELLES

	Association	Intitule du projet	Montant
46	Centre culturel Omar Khayam asbl rue du Conseil 37 1050 Ixelles	Médiation citoyenne	7.440 EUR
47	CIRE asbl rue du Vivier 80-82 1050 Ixelles	Français, alpha et interprétariat	24.800 EUR
48	FISC asbl rue de Vergnies 25 1050 Ixelles	Coup franc pour l'insertion et coup de pouce à la mixité	13.640 EUR
49	Fondation espoir d'Afrique asbl Place de la gare ½ 1082 Berchem Ste Agathe	Sensibilisation des jeunes à la tolérance à Ixelles	2.500 EUR

50	Maître Mot asbl chaussée de Wavre 282 1050 Ixelles	Langage et communication, clés d'insertion	24.680 EUR
51	Mazal asbl Galerie de la Toison d'Or 1050 Ixelles	Expression et citoyenneté par le théâtre	11.700 EUR
52	Reform asbl rue de Naples 34 1050 Ixelles	Vivre à Matongé	2.480 EUR
53	Service International de recherche, d'éducation et d'action sociale asbl (SIREAS) 22, rue de la Croix 1050 Bruxelles	Service juridique	7.500 EUR
54	ULB Tutorat avenue F.D. Roosevelt 50 CP 178 1050 Ixelles	Cellule Tutorat	49.580 EUR

JETTE

	Association	Intitule du projet	Montant
55	L'Abordage asbl rue Vandenborgh 148 1090 Jette	Atelier santé	2.500 EUR

KOEKELBERG

	Association	Intitule du projet	Montant
56	Mosaïc asbl rue Jules Debecker 66 1081 Koekelberg	Aide préventive au service du jeune	54.540 EUR

MOLENBEEK

	Association	Intitule du projet	Montant
57	Association bruxelloise d'Entraide et de Formation (ABEF) asbl chaussée de Gand 14 1080 Molenbeek	Soutien scolaire	8.180 EUR

58	Goutte d'Huile asbl rue de Liverpool 11 1080 Molenbeek	Permanence sociale et aide à la scolarité	9.900 EUR
59	Idéal-Stand-Art asbl avenue Jean Dubrucq 1080 Molenbeek	Lézards en tête	7.440 EUR
60	Maison d'Entraide pour le Développement Social (MEDES) asbl bd Léopold II 88/6 1080 Molenbeek	Accueil, citoyenneté des primo-arrivants africains et cours de rattrapage, initiatives politiques pour mes femmes	4.960 EUR
61	Notre Coin de quartier asbl rue Bonnevie 40 1080 Molenbeek	L'insertion sociale ... Un pari pour « Bonnevie »	7.440 EUR
62	Piment asbl rue de la Colonne 56 1080 Molenbeek	Préformation et mise à niveau en français	14.380 EUR

SAINT-GILLES

	Association	Intitule du projet	Montant
63	Association des parents Saint-Gillois (APSG) asbl rue Vanderschrick 71 1060 Saint-Gilles	Mixité culturelle et sociale Bethléem	4.960 EUR
64	Bazar asbl avenue Jean Volders 12 1060 Saint-Gilles	Théâtre et découverte de la ville	8.560 EUR
65	CEFA-UO asbl avenue du Parc 89 1060 Saint-Gilles	Université ouvrière et objectif démocratie	8.640 EUR
66	CEMEA asbl avenue de la Porte de Hal 39/3 1060 Saint-Gilles	Formation à l'animation socio-culturelle et de quartier	50.000 EUR
67	CEMO asbl rue de Parme 86 1060 Saint-Gilles	Sosale – si on s'amuse après école	32.500 EUR
68	Centre familial Belgo-immigré asbl rue de l'Eglise 59 1060 Saint-Gilles	Encadrement et accompagnement des jeunes à la vie sociale : l'enfance en mouvement	8.680 EUR

69	Centre hellénique et interculturel « Agora » de Formation asbl 14, rue des Etudiants 1060 Saint-Gilles	Aide scolaire, activités culturelles et artistiques, français	5.000 EUR
70	CIFA – centre interculturel de formation par l'action asbl 30, rue de Moscou 1060 Saint-Gilles	GES St Gilles et intégration par le sport	8.500 EUR
71	Collectif alphabétisation asbl Rue de Rome 12 1060 Saint-Gilles	Alphabétisation	50.000 EUR
72	Espoir Saint-Gilles asbl Rue Gustave Defnet 38 1060 Saint-Gilles	Socialisation des jeunes à travers le sport	7.440 EUR
73	F.I.J. Formation Insertion Jeunes asbl rue F. Gaillard 2 1060 Saint-Gilles	En savoir plus, le journal des jeunes – développement d'un espace multimédia	5.000 EUR
74	Hispano – Belga asbl chaussée de Forest 244 1060 Saint-Gilles	Soutien scolaire et activités	12.400 EUR
75	Le Local asbl rue Emile Feron 86 1060 Saint-Gilles	Intégration via l'école	5.000 EUR
76	Le Local MJMP asbl rue du Danemark 77a 1060 Saint-Gilles	Socialisation des enfants à travers l'action de première ligne	5.600 EUR
77	Maison de l'Amérique latine asbl rue Berckmans 14 1060 Saint-Gilles	Français adultes	3.820 EUR
78	NADI asbl rue Dethy 58 1060 Saint-Gilles	Insertion des femmes belges et étrangères et leurs enfants	8.680 EUR
79	Quartier et famille asbl (QUEF) 74, rue de Hollande 1060 Saint-Gilles	Alphabétisation	3.000 EUR

SAINT-JOSSE

	Association	Intitule du projet	Montant
80	Association des arméniens démocrates de Belgique asbl 74, rue des Deux Eglises 1210 Saint-Josse	Comité des femmes et soutien scolaire	5.000 EUR

81	CGE Confédération générale des enseignants asbl chaussée de Haecht 66 1210 Bruxelles	Outils de travail et d'analyse en interculturel	4.500 EUR
82	CATI asbl Rue Potagère 159 C/o rue Camille Coquilhat 35 1040 Bruxelles	Alpha	3.520 EUR att : corriger 3.718 EUR en 1994
83	Démocrate Plus asbl rue de l'Union 10 1210 Bruxelles	Permanence citoyenneté et naturalisation	2.480 EUR
84	EATA asbl rue Royale 304 1210 Bruxelles	Aide scolaire	7.440 EUR
85	Etoile du Nord asbl rue Saint François 18 1210 Bruxelles	Aide scolaire	9.920 EUR
86	GCS (Groupe Contact et sensibilisation) asbl rue de Liedekerke 134 1210 Bruxelles	Ecole de devoirs – ados et actions avec les jeunes filles	27.280 EUR
87	Institut Kurde de Bruxelles asbl rue Bonneels 16 1210 Bruxelles	Français, alpha, rattrapage scolaire	6.200 EUR
88	Les nouveaux Disparus asbl 9, rue de Liedekerke 1210 Saint-Josse	Ateliers Mimouna (théâtre)	30.560 EUR
89	MRAX Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie asbl rue de la Poste 37 1210 Bruxelles	Bureau de plainte contre le racisme, travail juridique et social, mensuel MRAX info et dossiers thématiques	22.320 EUR
90	Paroles asbl 74 rue Potagère 1210 Bruxelles	Ecole de devoirs	9.920 EUR
91	Progrès asbl 94a, rue Charles-Quint 1000 Bruxelles	Français deuxième langue et approche de la société belge	5.000 EUR
92	SIMA asbl rue Brialmont 21 1210 Bruxelles	Jeudis animations 2 permanences sociales, accueil	12.000 EUR
93	Voix des Femmes asbl rue de l'Alliance 18 1210 Bruxelles	Accueil et aide psycho-sociale, français, alpha et rattrapage	49.600 EUR

SCHAERBEEK

	Association	Intitule du projet	Montant
94	APAJ asbl chaussée de Haecht 146 1030 Schaerbeek	Remédiation	13.000 EUR
95	Amis d'Aladdin asbl Rue Destouvelles 18 1030 Schaerbeek	Activités avec les parents et les habitants du quartier	15.000 EUR
96	Atelier des Petits pas asbl rue de la Marne 12 1030 Schaerbeek	Aide aux devoirs	6.000 EUR
97	Bouillon de cultures asbl rue Philomène 41 1030 Schaerbeek	GES Schaerbeek	5.000 EUR
98	CEDAS asbl rue Verte 210 1030 Schaerbeek	Transferts de savoir au féminin y compris français	7.440 EUR
99	Centre vidéo de Bruxelles asbl rue Royale Sainte Marie 113 1030 Schaerbeek	Ateliers vidéo d'intervention communautaires	48.340 EUR
100	Chom'hier asbl rue Gallait 104 1030 Schaerbeek	Atelier informatique	5.600 EUR
101	Culture et santé-Promo santé asbl 60 rue Gallait 1030 Bruxelles	Accueil mères-enfants Animations santé auprès de groupe d'adultes	20.460 EUR
102	Gaffi asbl rue de la Fraternité 7 1030 Schaerbeek	Activités pédagogiques et sociales pour enfants et ados et femmes	24.960 EUR
103	Gerbe AMO asbl rue F. Séverin 46 1030 Schaerbeek	Atelier d'aide à la réussite	7.500 EUR
104	Groupe santé Josaphat asbl rue Royale Sainte Marie 1030 Schaerbeek	Accueil et planning, aspects sociaux et culturels + maison d'accueil	15.620 EUR
105	Liens de Quartier asbl 42, avenue Princesse Elisabeth 1030 Schaerbeek	La tanière des petits cours	20.000 EUR
106	Maison de quartier d'Helmet Rat-le-Brol square Riga 39 1030 Schaerbeek	Alpha et insertion jeunes	12.400 EUR

107	Média femmes internationales asbl avenue Rogier 7 1030 Schaerbeek	Aide scolaire et cours d'alpha	9.920 EUR
108	Mondial sport asbl chaussée d'Helmet 71-75 1030 Schaerbeek	Insertion sociale par le sport	7.500 EUR
109	Rasquinet asbl rue Josaphat 174 1030 Schaerbeek	Aide scolaire, ateliers créatifs et d'expression	5.000 EUR
110	Théâtre Maât asbl rue des Coteaux 341 1030 Schaerbeek	Les sentiers de la communication	8.880 EUR
111	Théâtre Océan Nord asbl rue Vandeweyer 63-65 1030 Schaerbeek	Ateliers du Théâtre Océan Nord	10.000 EUR

UCCLE

	Association	Intitule du projet	Montant
11 2	Espace Cré-action asbl 1299 Chaussée d'Alseberg 1180 Uccle	Insertion sociale par les arts du cirque	37.600 EUR

NOUVEAUX PROJETS 2003

BRUXELLES

	Association	Intitule du projet	Montant
1.	Les Amis des Renards asbl 10 rue des Renards 1000 Bruxelles	Insertion et cohésion de jeunes du quartier des Marolles	12.500 EUR

FOREST

2.	La Maison du Quartier St Antoine asbl 2 rue de Fierlant 1190 Bruxelles	Contribution à l'insertion sociale des habitants du quartier St Antoine par les arts musicaux et la participation citoyenne	25.000 EUR
----	--	---	------------

JETTE

3.	Entraide et solidarité asbl 1 avenue du Duc de Levis Mirepoix 1090 Bruxelles	Information et accompagnement et guidance sociale des Africains originaires d'Afrique subsaharienne	8.700 EUR
----	---	---	-----------

SCHAERBEEK

4.	Le Caméléon bavard asbl 21 rue de la Ruche 1030 Bruxelles	Animations autour des livres	5.000 EUR
5.	Esperluète asbl 182 rue de l'Agriculture 1030 Bruxelles	école de devoirs dans le quartier	8.676 EUR
6.	Vision asbl 58 rue du Tilleul 1030 Bruxelles	Cohabitation des jeunes dans le quartier	25.000 EUR
7.	Comité des jeunes Racing de Schaerbeek 22-24 avenue du Suffrage Universel 1030 Bruxelles	Rencontre intergénérationnelle autour de l'activité sportive	18.400 EUR

PROGRAMME INSERTION SOCIALE 2004

ANDERLECHT

	Associations	Intitule du projet	Montants
1	Avicenne asbl 31-33 rue du Chimistre 1070 Anderlecht	Insertion sociale jeunes filles	10.000 EUR
2	Bled de Kur'ghem Chaussée de Mons, 60 1070 Anderlecht	SOS savoirs	5.000 EUR
3	Cactus asbl rue Van Lint 16 1070 Anderlecht	Alpha et français oral	10.000 EUR
4	Casi-UO asbl rue Moreau 118 1070 Anderlecht	Réussir ensemble – groupe jeunes – école de devoirs	14.000 EUR

5	Centre de jeunes de la Maison des enfants asbl Rue van Lint 29 1070 Anderlecht	Réussite scolaire et initiation informatique	10.000 EUR
6	Cirqu'conflex asbl rue Saint Guidon 19 1070 Anderlecht	Un chapiteau pour tous atelier cirque et une idée qui germe	45.000 EUR
7	Les Corsaires asbl 36/36 rue du Chimiste 1070 Bruxelles	Magusine.net	5.000 EUR
8	Couleurs jeunes asbl rue de Birmingham 314 1070 Anderlecht	Atelier pédagogique personnalisé	7.500 EUR
9	Culture en mouvement asbl 123 rue de la Procession 1070 Bruxelles	Organisation de rencontres et de spectacles	1.500 EUR
10	Maison des enfants d'Anderlecht asbl rue Van Lint 18 1070 Anderlecht	Aide scolaire, aide informatique	14.800 EUR
11	Le Manguier en fleurs 5 avenue d'Itterbeek 1070 Bruxelles	Alpha et école de devoirs	6.000 EUR
12	Musique plurielle asbl 24 rue Jean Van Lierde 1070 Bruxelles	Formation à la musique interculturelle	40.000 EUR
13	PAC 99 rue Frans Hals 1070 Bruxelles 000-1708777-25	Organisation de rencontres et spectacles	3.100 EUR
14	Pissenlits asbl Avenue Clemenceau 98 1070 Anderlecht	Pour un tien social à Cureghem	8.000 EUR
15	Apoma 96 rue de Douvres 1070 Bruxelles	Réussite scolaire	3.100 EUR

BRUXELLES

	Associations	Intitule du projet	Montants
16	Amalia maison de la création asbl 246 Bd Emile Bockstael 1000 Bruxelles	Amalia maison de la création	12.500 EUR

17	ALEGRIA (association des femmes angolaises de Belgique) asbl rue Van Artevelde 157 1000 Bruxelles	Insertion sociale, et activités socio-culturelles-dans un cadre de mixité culturelle	25.000 EUR
18	Action et recherche culturelle asbl 20, rue de l'Association 1000 Bruxelles	« Histoire d'une mouette »	10.000 EUR
19	ARTHIS – Maison culturelle belgo-roumaine asbl rue de Flandre 33 1000 Bruxelles	Alphabétisation et français	4.000 EUR
20	Association pour le droit des étrangers (ADDE) asbl 24, av. de Stalingrad 1000 Bruxelles	Permanence juridique décentralisée, publication de la revue droit des étrangers	12.000 EUR
21	Association sportive et éducative Anneessens asbl – ASE Anneessens 30, rue de Soignies 1000 Bruxelles	Réussite scolaire	7.500 EUR
22	Association sportive Etoile de Bruxelles-Capitale asbl 109, bld Lemonnier 1000 Bruxelles	Animasports pour 1001 étoiles (activités visant une insertion sociale)	7.500 EUR
23	Ateliers du soleil asbl 53, rue de Pavie 1000 Bruxelles	Formation adultes, actions jeunes, service social, documentation/ publication	23.320 EUR
24	Ateliers populaires asbl 88, rue Haute 1000 Bruxelles	Médiation et soutien scolaire	37.200 EUR
25	Bruxelles accueil asbl 6, rue de Tabora 1000 Bruxelles	Interprétariat social	5.000 EUR
26	Bruxelles en couleurs asbl Avenue de Stalingrad 24 1000 Bruxelles	Fêtes et animations de quartier	4.960 EUR
27	Bruxelles laïque asbl 18-20 avenue de Stalingrad 1000 Bruxelles	Ateliers d'aide à la réussite	34.720 EUR
28	Burea Kurde de liaison et d'information asbl Quai aux Pierres de Taille 11 1000 Bruxelles	Service social, français, citoyeneté	5.000 EUR

29	CARIA asbl 135, rue Haute 1000 Bruxelles	Alphabétisation, citoyenneté, activités femmes	5.450 EUR
30	Centre d'information et de documentation pour jeunes (CIDJ) asbl 120, rue de Laeken 1000 Bruxelles	Jeunes sur les autoroutes de l'information	7.500 EUR
31	Centre espagnol Antonio Machado asbl rue Paul Devaux 13, bte 1 1000 Bruxelles	Rattrapage scolaire	2.500 EUR
32	Centre jardin des Olives asbl 33 rue des Marronniers 1000 Bruxelles	Alphabétisation	3.100 EUR
33	Centre social asbl rue Haute 138 1000 Bruxelles	Alphabétisation	2.500 EUR
34	Colombier asbl 11, rue des Artistes 1020 Bruxelles	Ecole de devoirs	16.400 EUR
35	Culture et santé-Promosanté asbl Rue d'Anderlecht 148 1000 Bruxelles	Animations santé adultes et promotion de la santé et du bien-être des familles du quartier de la Senne	20.460 EUR
36	Formosa asbl rue du Grand Serment 8/1 1000 Bruxelles	Alpha et activités femmes	8.670 EUR
37	GES Laeken asbl place Willems 10 1000 Bruxelles	Entraide scolaire	15.000 EUR
38	L'Entraide asbl 18 rue du Grand Serment, bte 31 1000 Bruxelles	Lutte contre le décrochage scolaire	9.000 EUR
39	Ligue de l'Enseignement (LEEP) asbl 1a, rue de Lenglentier 1000 Bruxelles	Accueil des mamans dans les écoles 2, 7, 10 à Molenbeek; 1-2, Ecole sportive 4, Uylenspiegel, à Saint-Gilles; les Bruyères, la Cordée, école 9 à Forest; la Source, à Evere; M6, P6/13 à Anderlecht; les six jetons à Bruxelles	132.000 EUR
40	Ligue de l'Enseignement (LEEP) asbl 1a, rue de Lenglentier 1000 Bruxelles	Coordination des projets	46.000 EUR

41	Maison des associations asbl 88, rue Haute 1000 Bruxelles	Simplement une école	30.000 EUR
42	Mini-Anneessens asbl 66 rue d'Anderlecht 1000 Bruxelles	Du parler à l'écrit	3.000 EUR
43	Maison des Jeunes « 88 » asbl 88, rue Haute 1000 Bruxelles	Animation de quartier	10.000 EUR
44	Swinnen – maison de quartier « le 35 » asbl 35, rue du Pont de l'Avenue 1000 Bruxelles	Alphabétisation et français	12.400 EUR
45	TEFO asbl 58, bld du Midi 1000 Bruxelles	Alphabétisation pour femmes et informatique	20.000 EUR
46	Tremplins asbl 14 rue du Meiboom 1000 Bruxelles	Babel	30.000 EUR

ETTERBEEK

	Association	Intitule du projet	Montant
47	AILE – Association d'insertion et d'échange rue Jean Massart, 6 bte 4 1040 Etterbeek	Activités socio-éducatives : aide aux devoirs, développement social, économique et culturel	44.000 EUR

FOREST

	Association	Intitule du projet	Montant
48	Association des Parents d'Origine Maghrébine de St Antoine (Apomsa) rue Fierlant 2 1190 Forest	Ecole de devoirs et ludothèque	6.200 EUR
49	Brocoli Théâtre asbl rue du Canada 6 1190 Forest	Scènes d'école	13.000 EUR
50	Le Caim asbl 323 chaussée de Neerstalle 1190 Bruxelles	Projet intercommunal Bempt-Merlo	18.500 EUR

51	Convivialités asbl Rue du charroi 33-35 1190 Bruxelles	Accompagnement psychologique et social individuel et collectif	35.000 EUR
52	Dynamo asbl avenue Victor Rousseau 1190 Forest	Le travail de rue au féminin et travail de rue à Matongé	80.000 EUR
53	Maison de quartier st Antoine asbl Rue de Fierlant 2 1190 Bruxelles	Contribution à l'insertion sociale des habitants par les arts musicaux et la participation citoyenne	30.000 EUR
54	Partenariat Marconi asbl rue Marconi 85 1190 Bruxelles	Activités culturelles, sportives et éducatives	17.000 EUR
55	Une maison en plus 27, Bd de la 2 ^{ème} Armée Britannique 1190 Forest	Aide à la scolaire et activités extra-scolaires	6.000 EUR

IXELLES

	Association	Intitule du projet	Montant
56	Les amis de Wetchi asbl 96, rue de Venise 1050 Ixelles	Tele-Matonge	7.500 EUR
57	Centre culturel Omar Khayam asbl rue du Conseil 37 1050 Ixelles	Médiation citoyenne	7.500 EUR
58	CIRE asbl rue du Vivier 80-82 1050 Ixelles	Français, alpha et interprétariat	24.800 EUR
59	Fondation espoir d'Afrique asbl – FEDA Place de la gare ½ 1082 Berchem Ste Agathe	Sensibilisation des jeunes à la tolérance à Ixelles	2.500 EUR
60	Maître Mot asbl chaussée de Wavre 282 1050 Bruxelles	Langage et communication, clés d'insertion	24.000 EUR
61	Mazal asbl Galerie de la Toison d'Or 1050 Bruxelles	Expression et citoyenneté par le théâtre	8.000 EUR

62	Reform asbl rue de Naples 34 1050 Bruxelles	Vivre à Matongé	2.400 EUR
63	Service International de recherche, d'éducation et d'action sociale asbl (SIREAS) 22, rue de la Croix 1050 Bruxelles	Service juridique	7.500 EUR
64	ULB Tutorat EUP avenue F.D. Roosevelt 50 CP 178 1050 Bruxelles	Cellule Tutorat	49.500 EUR

JETTE

	Association	Intitule du projet	Montant
65	L'Abordage asbl rue Vandenborgh 148 1090 Jette	Atelier santé	2.500 EUR
66	Vie féminine 29 place Cardinal Mercier 1090 Bruxelles	Patchwork d'initiatives citoyennes	3.000 EUR

KOEKELBERG

	Association	Intitule du projet	Montant
67	Mosaïc asbl rue Jules Debecker 66 1081 Koekelberg	Aide préventive au service du jeune	54.000 EUR

MOLENBEEK

	Association	Intitule du projet	Montant
68	Association bruxelloise d'Entraide et de Formation (ABEF) asbl chaussée de Gand 14 1080 Bruxelles	Soutien scolaire	8.180 EUR
69	Goutte d'Huile asbl Chaussée de Ninove 100 1080 Bruxelles	Permanence sociale et aide à la scolarité	12.000 EUR

70	Idéal-Stand-Art asbl avenue Jean Dubrucq 100 1080 Bruxelles	Lézards en tête	7.500 EUR
71	Maison d'Entraide pour le Développement Social (MEDES) asbl Rue le Lorrain 104 1080 Bruxelles	Accueil, citoyenneté des primo-arrivants africains et cours de rattrapage, initiatives politiques pour mes femmes	5.000 EUR
72	Notre Coin de quartier asbl rue Bonnevie 40 1080 Bruxelles	L'insertion sociale ... Un pari pour « Bonnevie »	7.400 EUR
73	Piment asbl rue de la Colonne 56 1080 Bruxelles	Préformation et mise à niveau en français	12.000 EUR
74	SMONERS asbl 7 ch. De Merchtem 1080 Bruxelles	Animations sur la violence	10.000 EUR

SAINT-GILLES

	Association	Intitule du projet	Montant
75	Association des parents Saint-Gillois (APSG) asbl rue Vanderschrick 71 1060 Bruxelles	Mixité culturelle et sociale Bethléem	5.000 EUR
76	Atout Projet asbl 92 av H. Jaspar 1060 Bruxelles	Djembé, breakdance, graff, film	11.000 EUR
77	Bazar asbl avenue Jean Volders 12 1060 Bruxelles	Théâtre et découverte de la ville	8.600 EUR
78	CEFA-UO asbl avenue du Parc 89 1060 Bruxelles	Université ouvrière et objectif démocratie	12.000 EUR
79	CEMEA asbl avenue de la Porte de Hal 39/3 1060 Bruxelles	Formation à l'animation socio-culturelle et de quartier	50.000 EUR
80	CEMO asbl rue de Parme 86 1060 Bruxelles	Sosale – si on s'amuse après école	32.000 EUR
81	Centre familial Belgo-immigré asbl rue de l'Eglise 59 1060 Bruxelles	Encadrement et accompagnement des jeunes à la vie sociale : l'enfance en mouvement	6.000 EUR

82	Centre hellénique et interculturel « Agora » de Formation asbl 14, rue des Etudiants 1060 Bruxelles	Aide scolaire, activités culturelles et artistiques, français	5.000 EUR
83	CIFA – centre interculturel de formation par l'action asbl 30, rue de Moscou 1060 Bruxelles	GES St Gilles et intégration par le sport	40.000 EUR
84	Collectif alphabétisation asbl Rue de Rome 12 1060 Bruxelles	Alphabétisation	50.000 EUR
85	Douzerome asbl 26 rue de la Victoire 1060 Bruxelles	Portes ouvertes à la création théâtrale et à la rencontre multiculturelle	20.000 EUR
86	Espoir Saint-Gilles asbl Rue Gustave Defnet 38 1060 Bruxelles	Socialisation des jeunes à travers le sport	6.000 EUR
87	F.I.J. asbl 55 rue F. Gaillard 1060 Bruxelles	Ateliers Multimédia à St Gilles et Molenbeek	14.000 EUR
88	FISC asbl Rue Dethy 1060 Bruxelles	Sport d'insertion	10.000 EUR
89	Hispano – Belga asbl chaussée de Forest 244 1060 Bruxelles	Soutien scolaire et activités	10.000 EUR
90	Itinéraires asbl 56 place Morichar 1060 Bruxelles	Accueil et accompagnement de jeunes par le sport aventure	12.400 EUR
91	Le Local asbl rue Emile Feron 86 1060 Bruxelles	Intégration via l'école	5.000 EUR
92	Le Local MJMP asbl rue du Danemark 77a 1060 Bruxelles	Socialisation des enfants à travers l'action de première ligne	6.000 EUR
93	Maison de l'Amérique latine asbl rue Berckmans 14 1060 Bruxelles	Français adultes	3.820 EUR
94	Mission locale jeunes asbl 255 chaussée de Waterloo 1060 Bruxelles	Trimestriel « Village mondial »	19.000 EUR
95	Mission locale jeunes asbl 255 chaussée de Waterloo 1060 Bruxelles	Activités transversales	32.000 EUR

96	NADI asbl rue Dethy 58 1060 Bruxelles	Insertion des femmes belges et étrangères et leurs enfants	9.000 EUR
97	Pueblo asbl 271 chaussée de Waterloo 1060 Bruxelles	Journal « le Pueblo de St Gilles »	8.000 EUR
98	Quartier et famille asbl (QUEF) 74, rue de Hollande 1060 Bruxelles	Alphabétisation	3.000 EUR
99	Sarbacane 128 A rue de l'Hôtel des Monnaies 1060 Bruxelles	Ecole de devoirs	12.500 EUR

SAINT-JOSSE

	Association	Intitule du projet	Montant
100	Association des arméniens démocrates de Belgique asbl 74, rue des Deux Eglises 1210 Saint-Josse	Comité des femmes et soutien scolaire	5.000 EUR
101	CATI asbl Rue Potagère 159 C/o rue Camille Coquilhat 35 1040 Bruxelles	Alpha	3.700 EUR
102	Démocrate Plus asbl rue de l'Union 10 1210 Bruxelles	Permanence citoyenneté et naturalisation	2.500 EUR
103	EATA asbl rue Royale 304 1210 Bruxelles	Aide scolaire	7.500 EUR
104	Etoile du Nord asbl rue Saint François 18 1210 Bruxelles	Aide scolaire	10.000 EUR
105	GCS (Groupe Contact et sensibilisation) asbl rue de Liedekerke 134 1210 Bruxelles	Ecole de devoirs – ados et actions avec les jeunes filles	25.000 EUR
106	Institut Kurde de Bruxelles asbl rue Bonneels 16 1210 Bruxelles	Français, alpha, rattrapage scolaire	6.200 EUR
107	Les nouveaux Disparus asbl 9, rue de Liedekerke 1210 Saint-Josse	Ateliers Mimouna (théâtre)	30.500 EUR

108	MRAX Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie asbl rue de la Poste 37 1210 Bruxelles	Bureau de plainte contre le racisme, travail juridique et social, mensuel MRAX info et dossiers thématiques	20.000 EUR
109	Paroles asbl 74 rue Potagère 1210 Bruxelles	Ecole de devoirs	10.000 EUR
110	Progrès asbl 94a, rue Charles-Quint 1000 Bruxelles	Français deuxième langue et approche de la société belge	5.000 EUR
111	SIMA asbl rue Brialmont 21 1210 Bruxelles	Jeudis animations – permanences sociales, accueil	10.000 EUR
112	Voix des Femmes asbl rue de l'Alliance 18 1210 Bruxelles	Accueil et aide psycho-sociale, français, alpha et rattrapage	49.000 EUR

SCHAERBEEK

	Association	Intitule du projet	Montant
113	Amis d'Aladdin asbl Rue Destouvelles 18 1030 Bruxelles	Activités avec les parents et les habitants du quartier	15.000 EUR
114	ANDAL asbl 9 rue Marbotin 1030 Bruxelles	Activités socio-sportives et multiculturelles avec des femmes et des jeunes	25.000 EUR
115	Atelier des Petits pas asbl rue de la Marne 12 1030 Bruxelles	Activités parascolaires et périscolaires	8.000 EUR
116	Bouillon de cultures asbl rue Philomène 41 1030 Bruxelles	GES Schaerbeek	5.000 EUR
117	Caméléon bavard 21 rue de la Ruche 1030 Bruxelles	Animation autour du livre – lieux de rencontres parents-enfants	5.000 EUR
118	CEDAS asbl rue Verte 210 1030 Bruxelles	Transferts de savoir au féminin	7.440 EUR
119	CEDAS asbl rue Verte 210 1030 Bruxelles	Français	17.300 EUR

120	Centre vidéo de Bruxelles asbl rue Royale Sainte Marie 113 1030 Bruxelles	Ateliers vidéo d'intervention communautaires	48.000 EUR
121	Chom'hier asbl rue Gallait 104 1030 Bruxelles	Atelier informatique	5.500 EUR
122	Espace de dialogue 109 avenue Dailly 1030 Bruxelles	Ecole de devoirs interculturel asbl	10.000 EUR
123	Esperluète 182 rue de l'Agriculture 1030 Bruxelles	Ecole de devoirs	8.500 EUR
124	Gaffi asbl rue de la Fraternité 7 1030 Bruxelles	Activités pédagogiques et sociales pour enfants et ados et femmes	25.000 EUR
125	Gerbe AMO asbl rue F. Séverin 46 1030 Bruxelles	Atelier d'aide à la réussite	7.500 EUR
126	Groupe santé Josaphat asbl rue Royale Sainte Marie 1030 Bruxelles	Accueil et planning, aspects sociaux et culturels + maison d'accueil	15.500 EUR
127	Inférence 154 chaussée de Haecht 1030 Bruxelles	Ecole de devoirs	6.000 EUR
128	Liens de Quartier asbl 42, avenue Princesse Elisabeth 1030 Bruxelles	La tanière des petits cours	20.000 EUR
129	Maison de quartier d'Helmet Rat-le-Brol square Riga 39 1030 Bruxelles	Alpha et insertion jeunes	12.400 EUR
130	Média femmes internationales asbl avenue Rogier 7 1030 Bruxelles	Aide scolaire et cours d'alpha	9.900 EUR
131	Mondial sport asbl chaussée d'Helmet 71-75 1030 Bruxelles	Insertion sociale par le sport	9.000 EUR
132	Racing club de Schaerbeek asbl 22/24 av du Suffrage universel 1030 Bruxelles	Autour de l'activité sportive	20.000 EUR
133	Rasquinet asbl rue Josaphat 174 1030 Bruxelles	Aide scolaire, ateliers créatifs et d'expression	5.000 EUR

134	STICS Rue Dupont 63 1030 Bruxelles	Aide à la formation, conseil, évaluation des acteurs cohabitation, insertion sociale	21.000 EUR
135	Théâtre Maât asbl rue des Coteaux 341 1030 Bruxelles	Les sentiers de la communication	8.880 EUR
136	Théâtre Océan Nord asbl rue Vandeweyer 63-65 1030 Bruxelles	Ateliers du Théâtre Océan Nord	10.000 EUR
137	Vision asbl 58 rue du Tilleul 1030 Bruxelles	Cohabitation des jeunes dans le quartier Picardie	25.000 EUR

UCCLE

	Association	Intitule du projet	Montant
138	Animation-Prévention socio-culturelle asbl Place Vander Elst, 29 1180 Uccle	Projet intercommunal Bempt-Merlo	19.000 EUR
139	Espace Cré-action asbl 1299 Chaussée d'Alseberg 1180 Uccle	Insertion sociale par les arts du cirque	37.600 EUR
140	Mus-e 61 Chaussée de La Hulpe 1180 Bruxelles	Action Foyer de la Poste animations musicales	4.000 EUR

PROGRAMME INSERTION SOCIALE 2005

NOUVEAUX PROJETS

BRUXELLES

	Associations	Intitule du projet	Montants
01	Fondation espoir d'Afrique asbl – FEDA Bd de l'Abattoir 27-28 1000 Bruxelles	Sensibilisation des jeunes à la tolérance	2.500 EUR
02	Interpôle 4 rue Rouppe 1000 Bruxelles	Création/découverte	6.000 EUR

03	Objectif 35 rue des Alexiens 1000 Bruxelles	Assistance à la naturalisation	10.000 EUR
----	---	--------------------------------	------------

GANSHOREN

	Associations	Intitule du projet	Montants
04	Maison des Jeunes de Ganshoren Rue C. Mertens,22 1083 Ganshoren	Aide à l'étude	10.000 EUR

JETTE

	Associations	Intitule du projet	Montants
05	Centre culturel de Jette 145 Bd de Smet de Nayer 1090 Bruxelles	Actions dans les quartiers Uyttenhove – Quartier Albert	50.000 EUR

MOLENBEEK

	Associations	Intitule du projet	Montants
06	La Rue 1 rue de la Colonne 1080 Ganshoren 068-2081999-18	Axe éducation et animation sans le développement local (espaces publics ni les logements)	6.000 EUR

SAINT-GILLES

	Associations	Intitule du projet	Montants
07	Centre Antonio Machado Rue de la Victoire,11 1060 Bruxelles	Aide aux devoirs	2.500 EUR
08	Centre culturel Omar Khayam Avenue Ducpétiaux 6 1060 Bruxelles	Médiation entre les cultures	7.500 EUR

SAINT-JOSSE

	Associations	Intitule du projet	Montants
09	Inser'action Rue st François 1210 Bruxelles	Formation animation/natation	5.000 EUR

**Question n° 85 de Mme Caroline Persoons du
1^{er} août 2005.**

Attribution des subsides FIPI.

Dans l'optique d'améliorer la cohésion sociale des quartiers et favoriser une meilleure cohabitation des différences composantes de leur population, plusieurs programmes coexistent dans le paysage bruxellois. Parmi eux, le Fonds d'Impulsion pour la Politique des Immigrés, FIPI, finance des projets s'inscrivant dans le cadre d'une politique d'intégration.

Sur la base de certains critères, les projets introduits sont analysés par le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme et sont ensuite dirigés vers le Secrétariat du Comité de concertation et des Conférences interministérielles avant d'être approuvés par le gouvernement francophone bruxellois (ex Collège de la Commission communautaire française).

Les honorables ministres pourraient-ils m'indiquer :

1. Quels sont les projets qui ont été choisis pour les années 2004 et 2005 ?
2. Quels sont, pour chaque projet subsidié, les montants des subsides ainsi que les noms et adresses des associations qui mènent les projets ?

Réponse :

FONDS D'IMPULSION À LA POLITIQUE DES IMMIGRÉS SUBSIDES AUX ASSOCIATIONS 2004

	Promoteur	Adresse	Montant EUR
1	APOMA	Rue de Douvres, 96 1070 Bruxelles	2.500

2	Réussir	Rue Chomé-Wyns, 5 1070 Bruxelles	4.700
3	Bled de Kur'ghem	Chaussée de Mons, 68 1070 Bruxelles	5.450
4	Bruxelles-Laique	Avenue de Stalingrad, 18-20 1000 Bruxelles	4.950
5	Gare de Laeken	Place Willems, 10 1020 Bruxelles	9.170
6	Formation et Travail en Quartiers populaires	Rue du Cheval, 9 1190 Bruxelles	1.038
7	DIALOGUE	Rue du Cheval, 9 1080 Bruxelles	1.038
8	SIMA	Rue de Brialmont, 21 1210 Bruxelles	6.190
9	Démocratie Plus	Rue de l'Union 1210 Bruxelles	4.000
10	Centre International de la Jeunesse pour le Développement CIJD	Rue Saint-François, 68 1210 Bruxelles	9.000
11	Maison de Quartier Helmet	Square Riga, 39 1030 Bruxelles	4.960
12	Média-Femmes-Internationales	Avenue Rogier, 7 1030 Bruxelles	6.940
13	Safa	Rue Edmond Grimbergen 22 1080 Bruxelles	7.200
14	Joseph Swinnen	Rue du Pont de l'Avenue, 35 1000 Bruxelles	3.700
15	Convivence	Rue Van Arteveld, 83 1000 Bruxelles	4.641
16	Zinneke	Bd Anspach, 30-36 1000 Bruxelles	10.000
TOTAL			91.869 EUR

FONDS D'IMPULSION À LA POLITIQUE DES IMMIGRÉS SUBSIDES AUX ASSOCIATIONS 2005

	Promoteur	Adresse	Montant EUR
1	SIMA	Rue de Brialmont, 21 1210 Bruxelles	6.500

2	Média-Femmes-Internationales	Avenue Louise Bertrand 25 1030 Bruxelles	6.940
3	Maison de Quartier Helmet	Square Riga, 39 1030 Bruxelles	4.960
4	Bruxelles-Laique	Avenue de Stalingrad, 18-20 1000 Bruxelles	5.000
5	Laeken découverte	Rue de la Royauté 34 1020 Bruxelles	9.000
6	Formation et Travail en Quartiers populaires	Rue des Ailliés, 315 1190 Bruxelles	7.500
7	Mission locale de Forest	Bd de la 2ème Armée Britannique 1190 Bruxelles	1.500
8	Agissons ensemble	Chaussée d'Helmet 321 1030 Bruxelles	5.000
9	Safa	Rue Raymond Vander Bruggel 1070 Bruxelles	7.200
10	Convivialité	Rue du Charroi 33-35 1190 Bruxelles	2.000
11	Partenariat marconi	Rue Vanden Corput 47 1190 Bruxelles	8.000
12	Le Cairn	Chaussée de Neerstaelle 323 1190 Bruxelles	4.500
13	Maison des jeunes de Forest	Avenue Wielemans Ceuppens 1190 Bruxelles	5.000
14	Vie féminine	Rue Royale 231 1210 Bruxelles	10.000
15	Maître mot	Chaussée de Wavre 282 1050 Bruxelles	3.500
16	Bruxelles nous appartient	Rue de Laeken 119 1000 Bruxelles	5.269
		TOTAL	91.869 EUR

FONDS D'IMPULSION À LA POLITIQUE DES IMMIGRÉS SUBSIDES 2004 ET 2005 AUX COMMUNES
LES MONTANTS CI-DESSOUS SONT LES MEMES EN 2004 ET EN 2005.

	Communes	Montants
1	Commune d'Anderlecht Rue Van Lint 16 1070 Bruxelles	48.340 EUR

2	Commune de Bruxelles-Ville Hôtel de Ville 1000 Bruxelles	65.692 EUR
3	Commune d'Etterbeek Avenue d'Auderghem 115-117 1040 Bruxelles	31.273 EUR
4	Commune de Forest Rue du Curé 2 1190 Bruxelles	47.101 EUR
5	Commune d'Ixelles Chaussée d'Ixelles 168 1050 Bruxelles	36.397 EUR
6	Commune de Molenbeek Rue Comte de Flandre 20 1080 Bruxelles	47.100 EUR
7	Commune de Saint-Gilles Place Van Meenen 39 1060 Bruxelles	61.973 EUR
8	Commune de Saint-Josse-Ten-Noode Avenue de l'Astronomie 13 1210 Bruxelles	40.485 EUR
9	Commune de Schaerbeek Place Colignon 1 1030 Bruxelles	60.264 EUR
	TOTAL	438.625 EUR

**Question n° 86 de Mme Caroline Persoons du
1^{er} août 2005.**

*Attribution des subsides dans le cadre du Programme
Intégration Cohabitation.*

La Commission communautaire française octroie depuis plusieurs années, par voie d'arrêtés, à 15 communes bruxelloises (toutes sauf Uccle, Woluwé-Saint-Pierre, Woluwé-Saint-Lambert et Berchem-Sainte-Agathe), une subvention en vue de promotion la cohabitation des communautés locales.

Les honorables Membres du Collège pourraient-ils m'indiquer les montants attribués, par commune, pour les années 2004 et 2005 ?

Réponse :

**PROGRAMME INTÉGRATION –
COHABITATION 2004**

Communes	Total Cohabitation 2004
Commune d'Anderlecht Place du Conseil, 1 1070 Bruxelles	330.113 EUR
Commune d'Auderghem Rue E. Idiers, 12 1160 Bruxelles	41.228 EUR
Commune de Bruxelles-Ville Hôtel de Ville 1000 Bruxelles	493.914 EUR
Commune d'Etterbeek Avenue d'Auderghem 115-117 1040 Bruxelles	92.439 EUR
Commune d'Evere Square S. Hoedemaekers 10 1140 Bruxelles	28.897 EUR
Commune de Forest Rue du Curé, 2 1190 Bruxelles	241.356 EUR
Commune de Ganshoren Avenue Charles Quint, 140 1083 Bruxelles	19.909 EUR
Commune d'Ixelles Chaussée d'Ixelles, 168 1050 Bruxelles	273.019 EUR
Commune de Jette Rue Werrie 18-20 1090 Bruxelles	31.733 EUR
Commune de Koekelberg Place Van Huffel, 6 1081 Bruxelles	100.842 EUR
Commune de Molenbeek-Saint-Jean Rue Comte de Flandre, 20 1080 Bruxelles	346.266 EUR
Commune de Saint-Gilles Place Van Meenen, 39 1060 Bruxelles	283.911 EUR

Commune de Saint-Josse Avenue de l'Astronomie, 13 1210 Bruxelles	394.075 EUR
Commune de Schaerbeek Place Colignon, 1 1030 Bruxelles	471.006 EUR
Commune de Watermael-Boitsfort Place Gilson, 1 1170 Bruxelles	43.669 EUR

**PROGRAMME INTÉGRATION –
COHABITATION 2005**

Communes	Total Cohabitation 2005
Commune d'Anderlecht Place du Conseil, 1 1070 Bruxelles	336.715 EUR
Commune d'Auderghem Rue E. Idiers, 12 1160 Bruxelles	42.053 EUR
Commune de Bruxelles-Ville Hôtel de Ville 1000 Bruxelles	503.792 EUR
Commune d'Etterbeek Avenue d'Auderghem 115-117 1040 Bruxelles	94.288 EUR
Commune d'Evere Square S. Hoedemaekers 10 1140 Bruxelles	29.475 EUR
Commune de Forest Rue du Curé, 2 1190 Bruxelles	246.183 EUR
Commune de Ganshoren Avenue Charles Quint, 140 1083 Bruxelles	20.307 EUR
Commune d'Ixelles Chaussée d'Ixelles, 168 1050 Bruxelles	278.479 EUR
Commune de Jette Rue Werrie 18-20 1090 Bruxelles	32.368 EUR

Commune de Koekelberg

Place Van Huffel, 6
1081 Bruxelles 102.859 EUR

Commune de Molenbeek-Saint-Jean

Rue Comte de Flandre, 20
1080 Bruxelles 353.191 EUR

Commune de Saint-Gilles

Place Van Meenen, 39
1060 Bruxelles 289.589 EUR

Commune de Saint-Josse

Avenue de l'Astronomie, 13
1210 Bruxelles 401.956 EUR

Commune de Schaerbeek

Place Colignon, 1
1030 Bruxelles 480.426 EUR

Commune de Watermael-Boitsfort

Place Gilson, 1
1170 Bruxelles 44.542 EUR

Commune de Jette

Rue Werrie, 18
1090 Bruxelles 49.578,00 EUR

Commune de Koekelberg

Place Van Huffel 6
1081 Bruxelles 18.766,00 EUR

**PROGRAMME INTÉGRATION –
COHABITATION 2004**

PROJETS INTERCOMMUNAUX

Bénéficiaires	Montants en EUR
---------------	-----------------

Commune d'Etterbeek

Av. d'Auderghem 115-117
1040 Bruxelles 37.184,00 EUR

**PROGRAMME INTÉGRATION –
COHABITATION 2005**

PROJETS INTERCOMMUNAUX

Bénéficiaires	Montants
---------------	----------

Administration communale d'Etterbeek

Av. d'Auderghem 115-117
1040 Bruxelles 37.184,00 EUR

Commune de Koekelberg

Conseil de la jeunesse francophone-
administration communale
Place Van Huffel 6
1081 Bruxelles 18.766,00 EUR

LA MINISTRE EN CHARGE DU BUDGET,
DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES ET DU TOURISME,
MME EVELYNE HUYTEBROECK

**Question n° 50 de Mme Caroline Persoons du 8
juin 2005.**

Consommation des budgets des différents départements du 31 mai 2005.

Pourriez-vous m'indiquer le taux d'engagement et d'ordonnancement du budget de la Commission communautaire française des diverses directions de l'administration à la date du 31 mai 2005 ?

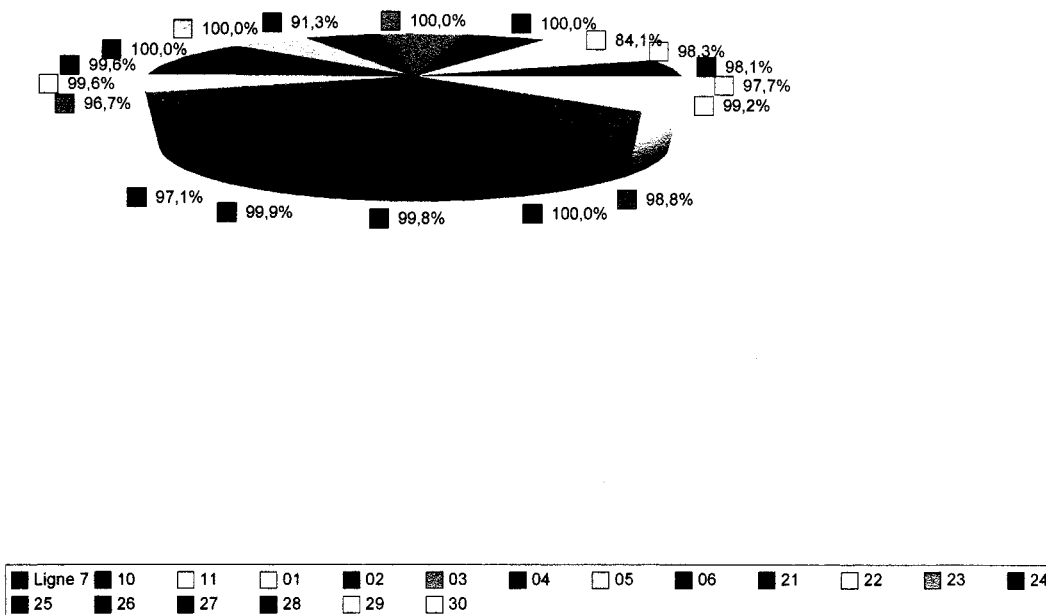
Réponse :

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DE L'EXÉCUTION DU BUDGET DES DÉPENSES PAR DIVISION (EN MILLIERS D'EUROS)
AU 31 MAI 2005**

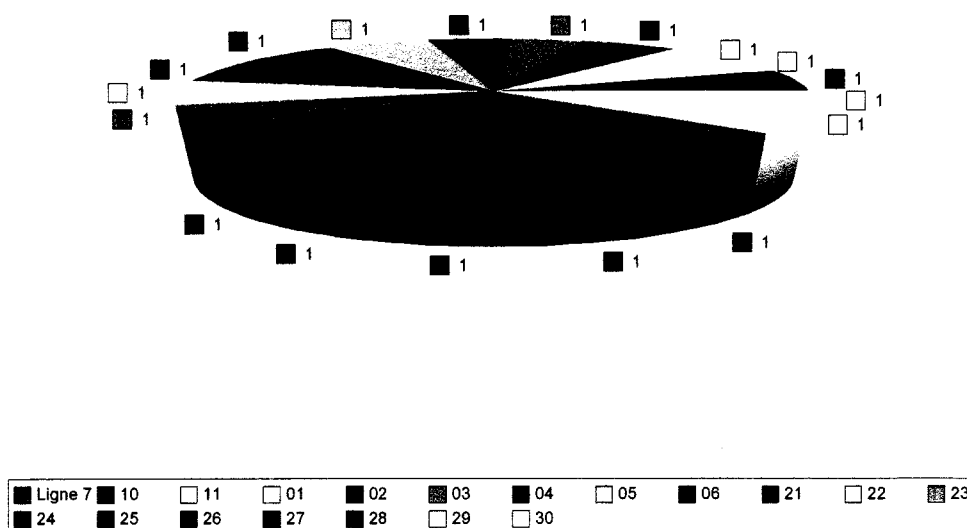
		Divisions	ENGAGEMENTS			ORDONNANCEMENTS		
			Budget ajusté	Réali- sations	%tage	Budget ajusté	Réali- sations	%tage
Règlement	10	Administration	3.375	2.652	78,6 %	3.375	1.452	43,0 %
	11	Jeunesse, Sports, Education permanente, Audio-visuel et enseignement	9.964	2.762	27,7 %	10.415	1.624	15,6 %
Décret	01	Cabinet du Président du Collège Mr. Benoît Cerexhe	319	154	48,3 %	319	107	33,5 %
	02	Cabinet du Membre du Collège Mr. Charles Picqué	189	129	68,3 %	189	82	43,4 %
	03	Cabinet du Membre du Collège Mme Evelyne Huytebroeck	189	119	63,0 %	189	91	48,1 %
	04	Cabinet du Membre du Collège Mme Françoise Dupuis	194	107	55,2 %	194	25	12,9 %
	05	Cabinet du Membre du Collège Mr. Emir Kir	214	130	60,7 %	214	76	35,5 %
	06	Assemblée de la Commission communautaire française	1.911	1.911	100,0 %	1.911	1.911	100,0 %
	21	Administration	26.712	18.893	70,7 %	26.707	9.629	36,1 %
	22	Aides aux Personnes	143.346	133.997	93,5 %	143.360	88.076	61,4 %
	23	Santé	21.855	19.788	90,5 %	21.815	9.802	44,9 %
	24	Tourisme	6.379	4.341	68,1 %	6.810	3.860	56,7 %
	25	Transports Scolaires	6.687	3.682	55,1 %	6.687	2.971	44,4 %
	26	Formation Professionnelle	43.112	38.725	89,8 %	43.108	18.928	43,9 %
	27	Dette	5.248	5.248	100,0 %	5.248	2.885	55,0 %
	28	Equipements Sportifs	168	0	0,0 %	170	73	42,9 %
	29	Dépenses liées à la scission de la Province du Brabant	30.273	19.178	63,4 %	30.218	9.154	30,3 %
	30	Relations internationales et Politique Générale	1.947	418	21,5 %	1.947	66	3,4 %
Total		302.082	252.234	83,5 %	302.876	150.812	49,8 %	

Rem. Les montants en engagement des crédits non dissociés sont disponibles jusqu'au 31.12 de l'année N
Les montants en ordonnancement des crédits non dissociés sont disponibles jusqu'au 31.12. N + 1

RÉPARTITION DE L'EXÉCUTION 2004 (EN ENGAGEMENTS) PAR DIVISION



RÉPARTITION DE L'EXÉCUTION 2004 (EN ORDONNANCEMENTS) PAR DIVISION

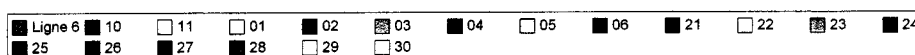
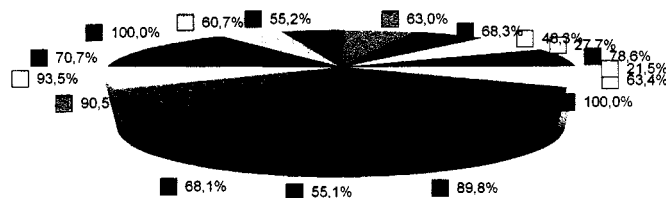


**TABLEAU RÉCAPITULATIF DE L'EXÉCUTION DU BUDGET DES DÉPENSES PAR DIVISION (EN MILLIERS D'EUROS)
AU 31 MAI 2005**

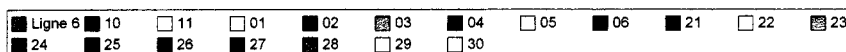
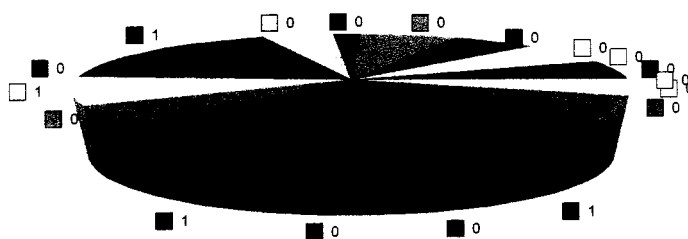
		Divisions	ENGAGEMENTS			ORDONNANCEMENTS		
			Budget ajusté	Réali- sations	%tage	Budget ajusté	Réali- sations	%tage
Règlement	10	Administration	3.375	2.652	78,6 %	3.375	1.452	43,0 %
	11	Jeunesse, Sports, Education permanente, Audio-visuel et enseignement	9.964	2.762	27,7 %	10.415	1.624	15,6 %
Décret	01	Cabinet du Président du Collège Mr. Benoît Cerexhe	319	154	48,3 %	319	107	33,5 %
	02	Cabinet du Membre du Collège Mr. Charles Picqué	189	129	68,3 %	189	82	43,4 %
	03	Cabinet du Membre du Collège Mme Evelyne Huytebroeck	189	119	63,0 %	189	91	48,1 %
	04	Cabinet du Membre du Collège Mme Françoise Dupuis	194	107	55,2 %	194	25	12,9 %
	05	Cabinet du Membre du Collège Mr. Emir Kir	214	130	60,7 %	214	76	35,5 %
	06	Assemblée de la Commission communautaire française	1.911	1.911	100,0 %	1.911	1.911	100,0 %
	21	Administration	26.712	18.893	70,7 %	26.707	9.629	36,1 %
	22	Aides aux Personnes	143.346	133.997	93,5 %	143.360	88.076	61,4 %
	23	Santé	21.855	19.788	90,5 %	21.815	9.802	44,9 %
	24	Tourisme	6.379	4.341	68,1 %	6.810	3.860	56,7 %
	25	Transports Scolaires	6.687	3.682	55,1 %	6.687	2.971	44,4 %
	26	Formation Professionnelle	43.112	38.725	89,8 %	43.108	18.928	43,9 %
	27	Dette	5.248	5.248	100,0 %	5.248	2.885	55,0 %
	28	Equipements Sportifs	168	0	0,0 %	170	73	42,9 %
	29	Dépenses liées à la scission de la Province du Brabant	30.273	19.178	63,4 %	30.218	9.154	30,3 %
	30	Relations internationales et Politique Générale	1.947	418	21,5 %	1.947	66	3,4 %
Total		302.082	252.234	83,5 %	302.876	150.812	49,8 %	

Rem. Les montants en engagement des crédits non dissociés sont disponibles jusqu'au 31.12 de l'année N
Les montants en ordonnancement des crédits non dissociés sont disponibles jusqu'au 31.12. N + 1

RÉPARTITION DE L'EXÉCUTION 2004 (EN ENGAGEMENTS) PAR DIVISION



RÉPARTITION DE L'EXÉCUTION 2004 (EN ORDONNANCEMENTS) PAR DIVISION



Question n° 52 de M. Denis Grimberghs du 14 juin 2005.

Distribution des subsides « Loterie nationale ».

Je souhaiterais que vous m'indiquiez les critères de distribution des moyens en provenance de la loterie nationale pour le secteur des personnes handicapées.

Je souhaiterais également disposer d'une ventilation de ces crédits pour l'année budgétaire 2004 et 2005.

Enfin, pouvez-vous indiquer exactement quel est le statut de cette subvention complémentaire au bénéfice des centres et services agréés ? Cette subvention complémentaire est-elle l'objet d'une justification particulière dans le chef des organismes qui en bénéficient ? Si oui, en quoi ce financement complémentaire est distinct des mécanismes de financement généraux ?

Réponse :

En réponse à sa question, je communique à Monsieur le Député les éléments suivants :

Depuis 1994, le Service bruxellois francophone des personnes handicapées applique la règle selon laquelle les subsides alloués par la Loterie nationale sont, comme tous les autres subsides, soumis aux règles sur la comptabilité de l'Etat. Elle se réfère à l'article 10 de l'arrêté n° 1994/670 du Collège de la Commission communautaire française applicable aux institutions à savoir que : « Les subventions accordées par d'autres pouvoirs publics ou par des organisations que les pouvoirs subventionnent sont déduites de la subvention annuelle dans la mesure où ces subventions sont allouées pour des dépenses couvertes par la subvention accordée en application du présent arrêté. ».

En 1994-1995, seules les institutions qui en faisaient la demande recevaient des subventions de la Loterie nationale.

A partir de 2001, les fonds de la Loterie nationale transitent par la Commission communautaire française. Des subventions complémentaires de fonctionnement ont donc été attribuées à toutes les institutions agréées : en 2001, pour les années 96-97-98 et, en 2002, pour les années 99 et 2000.

Le service juridique de l'Administration de la Commission communautaire française a examiné les différentes législations applicables en la matière. En conclusion, il précise que les sommes distribuées par la Loterie nationale ne peuvent en aucun cas être considérées comme des dons.

La loi du 19 avril 2002 relative au fonctionnement et à la gestion de la Loterie nationale fait apparaître dans son objet social la gestion administrative des opérations relatives à la distribution et à l'affectation de subsides.

Sur la base de l'article 23 de la même loi, il est écrit : « Le Roi, ..., établit le plan de répartition des subsides dont une part revient à la Communauté française. ».

Dès lors, les subsides alloués par la Loterie nationale sont, comme tous les autres subsides, soumis aux règles sur la comptabilité de l'Etat tant en ce qui concerne leur octroi que leur contrôle.

Pour vérifier s'il y a eu ou non double subventionnement, l'Administration a dès lors examiné les comptes de l'année pour laquelle la subvention de la Loterie nationale a été versée. Pour ce faire, elle a repris toutes les dépenses en subside de fonctionnement de l'institution et a comptabilisé les subventions reçues du Service bruxellois francophone pour personnes handicapées et celles reçues de la Loterie Nationale. Les montants non utilisés doivent donc être restitués.

Ce dossier nécessite dès lors une expertise approfondie. A ce jour, cette analyse n'est pas clôturée. Les critères de distribution des moyens en provenance de la Loterie nationale apparaissant au budget 2005 ne sont dès lors pas encore déterminés. Il est possible que l'octroi soit conditionné selon des critères et justificatifs définis. Les critères devront être univoques afin d'éviter toute interprétation pouvant avoir des répercussions malencontreuses. Pour partie, ces octrois pourraient être destinés aux services agréés ou non qui en auront fait la demande.

Pour compléter votre demande, veuillez prendre connaissance, ci-après, de la ventilation des crédits pour l'année budgétaire 2004.

ANNEXE A L'ARRETE 2004/612
DU COLLEGE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANCAISE RELATIVE
AUX MONTANTS OCTROYES AUX CENTRES DE JOUR ET AUX CENTRES D'HEBERGEMENT
EMANANT DE LA LOTERIE NATIONALE POUR LA PERIODE
DU 1^{ER} JANVIER 2003 AU 31 DECEMBRE 2003

Institutions	Catégorie	Agrément	Mt Unitaire	Total
Braise	NS	30	620,00 EUR	18.600,00 EUR
Famille	NS	15	620,00 EUR	9.300,00 EUR
Farra Forêt	NS	16	620,00 EUR	9.920,00 EUR
Forestière	M	70	248,00 EUR	17.360,00 EUR
Grain	LM	20	75,00 EUR	1.500,00 EUR
Platanes	M	94	248,00 EUR	23.312,00 EUR
Prétexte	M	20	248,00 EUR	4.960,00 EUR
Vraies Richesses	M	20	248,00 EUR	4.960,00 EUR
Bastide	LM	20	75,00 EUR	1.500,00 EUR
Bois de Sapins	M	12	248,00 EUR	2.976,00 EUR
Espoir et Joie	M	34	248,00 EUR	8.432,00 EUR
Facère	NS	32	620,00 EUR	19.840,00 EUR
Farra Derby	NS	16	620,00 EUR	9.920,00 EUR
Fougères	M	15	248,00 EUR	3.720,00 EUR
Foyer Aurore	M	21	248,00 EUR	5.208,00 EUR
Freesias	M	15	248,00 EUR	3.720,00 EUR
Hadep	M	26	248,00 EUR	6.448,00 EUR
Hama 1	M	20	248,00 EUR	4.960,00 EUR
Hama 2	M	22	248,00 EUR	5.456,00 EUR
Hama 3	M	18	248,00 EUR	4.464,00 EUR
Home P. Jurdant	M	20	248,00 EUR	4.960,00 EUR
Tropiques	M	18	248,00 EUR	4.464,00 EUR
Résidence la Forêt	MS	16	371,00 EUR	5.936,00 EUR
Cailloux	M	30	248,00 EUR	7.440,00 EUR
Chapelle de Bourgogne	M	46	248,00 EUR	11.408,00 EUR
Clé	MS	15	371,00 EUR	5.565,00 EUR
Creb l'oiseau au bleu	NS	27	620,00 EUR	16.740,00 EUR
NID Briard	M	30	248,00 EUR	7.440,00 EUR
Passerelle	M	14	248,00 EUR	3.472,00 EUR
Weigelias	M	12	248,00 EUR	2.976,00 EUR
Cerda	MS	12	371,00 EUR	4.452,00 EUR
Creb l'éveil	NS	28	620,00 EUR	17.360,00 EUR
Creb solidaritas	NS	36	620,00 EUR	22.320,00 EUR
Fraiteur	NS	25	620,00 EUR	15.500,00 EUR
Cetd	NS	105	620,00 EUR	65.100,00 EUR
Foyer des orphelins	M	110	248,00 EUR	27.280,00 EUR
Clairière	M	230	248,00 EUR	57.040,00 EUR
Famille	NS	60	620,00 EUR	37.200,00 EUR
Decroly	M	180	248,00 EUR	44.640,00 EUR
Irsa	M	290	248,00 EUR	71.920,00 EUR
War Memorial	MS	30	371,00 EUR	11.130,00 EUR
				610.899,00 EUR

**ANNEXE A L'ARRETE 2004/614
DU COLLEGE DE LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE FRANCAISE RELATIVE AUX
MONTANTS OCTROYES AUX CENTRES DE JOUR ET
AUX CENTRES D'HEBERGEMENT EMANANT DE LA
LOTERIE NATIONALE POUR LA PERIODE DU
1^{ER} JANVIER 2003 AU 31 DECEMBRE 2003**

Services d'accompagnement	Montant
Bataclan	5.300,00 EUR
Fondation travail santé	5.300,00 EUR
La Braise	5.300,00 EUR
La Maison des Pilifs	5.300,00 EUR
L'escale	5.300,00 EUR
Ligue Braille	5.300,00 EUR
Ona	5.300,00 EUR
Opération amitié	5.300,00 EUR
Reci-Bruxelles	5.300,00 EUR
S.A.H.a.M	5.300,00 EUR
SAPHaM	5.300,00 EUR
Service d'accompagnement de Bruxelles	5.300,00 EUR
Etoile Polaire	5.300,00 EUR
S.I.S.A.H.M	5.300,00 EUR
S.U.S.A	5.300,00 EUR
Transition	5.300,00 EUR
Triangle	5.300,00 EUR
Famisol	5.300,00 EUR
La vague	5.300,00 EUR
	100.700,00 EUR

ANNEXE A L'ARRETE 2004/613
DU COLLEGE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANCAISE RELATIVE
AUX MONTANTS OCTROYES AUX CENTRES DE JOUR ET AUX CENTRES D'HEBERGEMENT
EMANANT DE LA LOTERIE NATIONALE POUR LA PERIODE
DU 1^{ER} JANVIER 2003 AU 31 DECEMBRE 2003

Entreprises de travail adapté	E & F	Montant unitaire	Montant total
ABP	19	445,00 EUR	8.455 EUR
APAM	89	445,00 EUR	39.605 EUR
APRE	21	445,00 EUR	9.345 EUR
Ateliers de Paris	11	445,00 EUR	4.895 EUR
Ateliers réunis	34	445,00 EUR	15.130 EUR
Ferme nos pilifs	37	445,00 EUR	16.465 EUR
Jeunes Jardiniers	38	445,00 EUR	16.910 EUR
L'ouvroir	12	445,00 EUR	5.340 EUR
M & H	13	445,00 EUR	5.785 EUR
Manufast	44	445,00 EUR	19.580 EUR
Ona	12	445,00 EUR	5.340 EUR
Renaître	17	445,00 EUR	7.565 EUR
Serre outils	17	445,00 EUR	7.565 EUR
Travail et vie	124	445,00 EUR	55.180 EUR
Travco	23	445,00 EUR	10.235 EUR
Total	511		227.395 EUR

LA MINISTRE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA RECONVERSION ET
DU RECYCLAGE PROFESSIONNELS, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET
PERMANENTE DES CLASSES MOYENNES, DE LA CULTURE, DU TRANSPORT SCOLAIRE ET
DES RELATIONS INTERNATIONALES, MME FRANÇOISE DUPUIS

Question n° 51 de M. Serge de Patoul du 9 juin 2005.

Organisation de formation de gardiennage.

À la suite de la question posée concernant le financement des formations dans le secteur du gardiennage, il apparaît, dans la réponse de la Ministre, que la problématique des chèques formation relève de l'ORBEm et donc de la région.

Dans sa réponse, la question de l'organisation de formation n'est pas abordée. Dès lors, la Ministre peut-elle préciser s'il est envisagé d'organiser des formations de gardiennage à Bruxelles et en particulier au sein de Bruxelles Formation ?

Réponse :

Les formations en gardiennage sont organisées exclusivement par de sociétés agréées par le Ministère de l'intérieur (loi « Tobback »).

En Région bruxelloise, la société Securitas training et l'asbl Espace Formation PME sont agréées. Ces formations ne sont pas gratuites, le coût minimum est de 750 EUR pour la formation de base.

Dans le cadre du nouveau plan d'accompagnement des chômeurs, Bruxelles Formation compte proposer une formation gratuite dans ce secteur pour une douzaine de demandeurs d'emploi, Bruxelles Formation prenant en charge le coût de cette formation confiée à un organisme agréé.

Dans les prochaines mois, de nouvelles pistes opérationnelles devraient voir le jour afin de consolider ce type d'initiative.

Question n° 59 de M. Jacques Simonet du 1^{er} juillet 2005.

Création d'un statut unique du stagiaire.

L'accord de majorité du Collège de la Commission communautaire française prévoit « de créer un statut

unique du stagiaire, afin que les demandeurs d'emploi soient égaux devant l'offre de formation. ».

Je souhaiterais dès lors obtenir les informations suivantes :

- Quand ce statut a-t-il été créé ? Et, s'il ne l'est pas encore, quand va-t-il l'être ?
- Combien de personnes sont-elles concernées par cette uniformisation ?
- Quels avantages précis font partie de ce statut unique ?
- Cette mesure a-t-elle engendré un accroissement des demandes de formations ?
- Dans l'affirmative, quelle en est l'évaluation à ce jour ?
- Quel est le coût pour le secteur public de cette uniformisation ?
- Quelle évaluation en est prévue ? Et quand ?
- Quelle évolution est envisagée pour cette mesure ?

Réponse :

Pour rappel, la priorité absolue est le développement de l'offre de formation. L'objectif est de développer la formation dans les secteurs d'activité porteurs d'emploi pour les moins qualifiés et de répondre aux besoins du Plan d'accompagnement des chômeurs en renforçant les formations spécifiques, notamment en langue et en informatique.

Le développement de l'offre de formation se fait donc prioritairement en direction de demandeurs d'emploi répondant *de facto* aux conditions d'octroi de la prime de formation et du remboursement des frais de déplacement (Arrêté du Collège du 6 février 1997).

Entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2005, 85,2 % des 4.465 stagiaires sous contrat de formation ont bénéficié de ces avantages.

La création d'un statut unique du stagiaire en formation (prime de 1 EUR brut par heure de formation et remboursement des frais de déplacement pour tout stagiaire sous contrat de formation Bruxelles Formation) sera envisagée en cours de législature en fonction de moyens budgétaires suffisants dédiés à la formation.

Question n° 60 de M. Jacques Simonet du 1^{er} juillet 2005.

Validation des compétences dans le champ de la formation continue.

L'accord de majorité du Collège de la Commission communautaire française prévoit que « le Collège poursuivra, en collaboration avec la Communauté française et la Région wallonne, la mise en œuvre de l'accord de coopération du 24 juillet 2003 relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation continue. ».

Je souhaiterais dès lors obtenir les informations suivantes :

- Quels types de diplômes ou certificats sont, à l'heure actuelle, concernés par l'accord de coopération ?
- A quelles branches ces validations s'appliquent-elles ?
- Combien de personnes ont-elles bénéficié d'une reconnaissance de leurs formation depuis l'entrée en fonction du nouveau Collège ?
- Combien d'entre elles ont-elles à ce jour trouvé un emploi ?
- Une évaluation de l'accord de coopération a-t-elle été prévue ? Si oui, quelles en ont été les conclusions ? Sinon, une évaluation en est-elle prévue ? Quand et par quelle instance ?
- Quel développement précis le collège actuel souhaite-t-il apporter à l'accord de coopération ?

Réponse :

Le titre de compétences n'est pas un diplôme, le diplôme restant de la compétence exclusive de l'enseignement.

Le titre de compétences permet l'accès aux formations organisées par les organismes publics lorsque les compétences visées par le titre constituent une condition d'accès à ces formations ; le titre permet également la prise en compte automatique des compétences validées pour l'accès aux épreuves sanctionnées par les certificats scolaires délivrés par la Communauté française (enseignement de Promotion sociale).

Le titre de compétences ne représente pas non plus une mesure de mise à l'emploi même s'il peut favoriser l'insertion et la mobilité dans la sphère professionnelle.

A ce jour, 4 référentiels de compétences ont été approuvés par le Comité directeur; ils concernent des com-

pétences des métiers de maçon, aide-comptable, découpeur-désosseur et mécanicien d'entretien. Dix autres référentiels de compétences sont en chantier pour 2005.

De même, 4 centres ont à ce jour reçu l'agrément de la Commission consultative; il s'agit du Forem Formation de Mons (aide-comptable), de Bruxelles Formation - Construction (maçon), de l'IFAPME de Villers-Le-Bouillet (désosseur) et de l'Institut St Laurent de Promotion sociale de Liège (mécanicien d'entretien).

Les premières épreuves de validation de compétences débuteront à Bruxelles Formation en septembre 2005.

Pour ce qui est de l'évaluation de l'accord de coopération, celui-ci se fait au travers de la Commission consultative et d'agrément telle qu'instituée par les articles 11 et 12 de l'Accord de coopération du 24 juillet 2003 et par le Décret portant assentiment de l'Accord de coopération (7 novembre 2003 - MB 3 mai 2004).

Question n° 61 de M. Jacques Simonet du 1^{er} juillet 2005.

Consortium de validation des compétences.

L'accord de majorité du Collège de la Commission communautaire française prévoit que « le Collège donnera au consortium de validation des compétences les moyens de développer son action : définir les référentiels de validation, agréer, sur cette base, les centres habilités à délivrer les titres de compétence. ».

Je souhaiterais dès lors obtenir les informations suivantes :

- De qui se compose le consortium de validation ?
- D'où sont issus ses membres ?
- Quel en est le statut ?
- Quelle en est la compétence et quelle en est la force juridique ?
- Quel est le coût de fonctionnement de ce consortium ? A combien se monte le coût des moyens supplémentaires dévolus à celui-ci ?
- Quels référentiels de validation a-t-il établi ? Sur la base de quels critères précis ?
- Quels centres ont d'ores et déjà été habilités à délivrer les titres de compétence via de consortium ?

- Une évaluation du travail du consortium est-elle envisagée ?
- Une évaluation des référentiels établis est-elle envisagée ? Si oui, par quelle instance ?
- Une évaluation des centres habilités à délivrer les titres de compétences est-elle envisagée ? Si oui, sur la base de quels critères ?
- Quel développement précis le collège actuel souhaite-t-il apporter à la structure et aux missions du consortium de validation ?

Réponse :

Le processus de validation des compétence repose sur un Consortium d'institutions publiques – à savoir :

- Bruxelles-Formation (Commission communautaire française),
- L'Enseignement de Promotion sociale (CFWB),
- Le Forem Formation (RW),
- L'Institut de Formation en Alternance des Petites et Moyennes Entreprises (RW),
- Et le Service de Formation des Petites et moyennes entreprises (Commission communautaire française).

Le Consortium a la personnalité juridique et est composé de trois organes internes :

- un comité directeur (organisation et gestion quotidienne du dispositif)
- une cellule exécutive (secrétariat et opérationnalisation)
- des commissions de référentiels *ad hoc* où siègeront notamment des représentants des partenaires sociaux sectoriels (réalisation des référentiels).

Cette structure est complétée par deux organes externes :

- une Commission consultative et d'agrément des centres de validation, composée entre autres des partenaires sociaux interprofessionnels et des services publics de l'emploi (orientation générale, évaluation globale, agrément des centres)
- une Commission de recours (recours des candidats et des centres de validation).

L'ensemble du dispositif est sous la responsabilité finale des exécutifs concernés (champ stratégique et normatif).

Le budget annuel du consortium de validation est constitué de mises publiques des opérateurs concernés (50 %) suivant une clé de répartition fixée à l'article 25 de l'accord de coopération du 24 juillet 2003 et de recettes issues du FSE (50 %). Le budget annuel s'élève pour 2004 à 2006 à 597.638 EUR.

A ce jour, 4 référentiels de compétences ont été approuvés par le comité directeur, ils concernent des compétences des métiers de maçon, aide-comptable, découpeur-désosseur et mécanicien d'entretien.

De même, 4 centres ont à ce jour reçu l'agrément de la Commission consultative; il s'agit du Forem Formation de Mons (aide-comptable), de Bruxelles Formation – Construction (maçon), de l'IFAPME de Villers-Le-Bouillet (désosseur) et de l'Institut St Laurent de Promotion sociale de Liège (mécanicien d'entretien).

Les critères d'établissement des référentiels, l'évaluation du Consortium, l'évaluation des centres agréés sont, entre autres, définis par l'Accord de coopération du 24 juillet 2003 et par le Décret portant assentiment de l'Accord de coopération (7 novembre 2003 – MB 3 mai 2004).

Question n° 63 de M. Jacques Simonet du 1^{er} juillet 2005.

Inventaire des équipements innovants.

L'accord de majorité du Collège de la Commission communautaire française prévoit « qu'une cellule mise sur pied avec les gouvernements de la Communauté française et de la Région wallonne établira rapidement un inventaire des équipements performants existants. ».

Je souhaiterais dès lors obtenir les informations suivantes :

- Qui constitue cette cellule ?
- Combien de représentants le Collège y délègue-t-il ?
- D'où sont issus les représentants du Collège qui la constituent ?
- La réunion et le fonctionnement de cette cellule engendrent-ils une charge financière pour le secteur public ? Si oui, à combien se monte celle-ci ?

- Cette cellule s'est-elle déjà réunie ? Si oui, quand et à combien de reprises ?
- Quels sont les premiers résultats de l'élaboration de l'inventaire dont elle est chargée ?
- Quelles rationalisations des équipements sont-elles envisagées en concertation avec la Communauté française et la Région wallonne ?
- Quelle suite le Collège souhaite-t-il donner à cet inventaire ?

Réponse :

En réponse à votre question écrite reprise sous rubrique, je vous informe que la Cellule chargée d'établir un inventaire des équipements performants existants n'est pas encore constituée par les entités fédérées.

Question n° 64 de M. Jacques Simonet du 1^{er} juillet 2005.

Infrastructures de formation de pointe.

L'accord de majorité du Collège de la Commission communautaire française prévoit que « le Collège poursuivra dans la voie de l'acquisition d'infrastructures de formation de pointe par la mise en commun des moyens des secteurs professionnels et des organismes publics. ».

Je souhaiterais dès lors obtenir les informations suivantes :

- Quelles infrastructures de formation de pointe ont été mises sur pied depuis l'entrée en fonction du nouveau Collège ?
- Sur la base de quels partenariats l'ont-elles été ?
- Quelles entreprises précises ont, depuis l'entrée en fonction du nouveau Collège, été contactées dans ce cadre ?
- Sur la base de la mise en commun de quels « moyens » s'élaborent les partenariats ?
- Quels opérateurs de formation et des écoles ont, au cours de l'année écoulée, pu bénéficier de ces nouvelles infrastructures ?
- L'élaboration de ces nouvelles infrastructures implique-t-elle un coût en personnel pour le secteur public ? Si oui, à combien s'élève-t-il ?

- L'élaboration de ces nouvelles infrastructures implique-t-elle un coût en matériel pour le secteur public ? Si oui, à combien s'élève-t-il ?
- Une évaluation de ces infrastructures de pointe est-elle envisagée ? Si oui, quand et par quelle instance ?
- Quel développement précis le collège actuel souhaite-t-il apporter à cette mesure ?

Réponse :

Le chantier des infrastructures de formation de pointe est étroitement lié au développement et à la mise en place des centres de référence, qui relèvent des compétences régionales.

Actuellement, un centre de référence est opérationnel; il s'agit d'Iristech+ asbl, centre de référence du secteur des fabrications métalliques et de l'industrie technologique. Bruxelles Formation est administrateur de cette asbl et membre de la commission sectorielle chargée de suivre et d'accompagner le protocole sectoriel du 2 décembre 2003.

Pour l'avenir, le développement des infrastructures de pointe se fera au travers de la participation de Bruxelles Formation aux futurs centres de références. Cette participation sera analysée en fonction des demandes adressées à la Commission communautaire française par le gouvernement régional.

Question n° 65 de M. Jacques Simonet du 1^{er} juillet 2005.

Comité interministériel de l'enseignement qualifiant, de la formation professionnelle et de la recherche.

L'accord de majorité du Collège de la Commission communautaire française prévoit la « constitution, avec les gouvernements de la Communauté française et de la Région wallonne d'un comité interministériel de l'Enseignement qualifiant, de la Formation professionnelle et de la Recherche, qui se réunira au moins tous les deux mois. ».

Je souhaiterais dès lors obtenir les informations suivantes :

- Quel est le statut précis de ce comité ?
- Quelle en est la compétence et quelle en est la force juridique ?

- De qui se compose-t-il ?
- Se compose-t-il de membres non politiques ? Si oui, lesquels ?
- Combien de fois ce comité s'est-il réuni depuis l'entrée en fonction du nouveau Collège ? A quel intervalle ?
- Où se réunit-il ?
- Sur quels thèmes précis ont porté ses premiers travaux ?
- Quels projets précis en ont émané ?
- Combien de personnes ont-elles déjà pu bénéficier de ces nouvelles collaborations ?
- Une évaluation des avancées engendrées par ce comité est-elle prévue ? Si oui, quand et par quel instance ?
- Quelle évolution est envisagée pour ce comité ?

Réponse :

En réponse à votre question écrite reprise sous rubrique, je vous informe que le Comité interministériel n'est pas encore constitué par les entités fédérées concernées.

Question n° 67 de M. Jacques Simonet du 1^{er} juillet 2005.

Participation du Collège aux Centres de référence.

L'accord de majorité du Collège de la Commission communautaire française prévoit que « le Collège participera aux 5 nouveaux centres de référence créés par la région. ».

Je souhaiterais dès lors obtenir les informations suivantes :

- A quelle étape de leur développement en sont ces 5 centres de référence régionaux ?

- A quels domaines sont-ils consacrés ?
- Comment s'organise la représentation du Collège au sein de ces 5 centres ? Combien de personnes y sont-elles déléguées ?
- Quels bénéfices Bruxelles Formation en a tiré depuis l'entrée en fonction du Collège actuel ?
- Quelles formations concrètes en ont-elles découlé ?
- Combien de personnes ont-elles bénéficié de formations liées à cette collaboration ?
- Combien d'entre elles ont-elles trouvé un emploi par ce biais depuis l'entrée en fonction du Collège actuel ?
- Une évaluation de cette participation est-elle envisagée ? Si oui, quand et par quelle instance ?
- Quel développement précis le collège actuel souhaite-t-il apporter à cette collaboration ?

Réponse :

Le développement et la mise en place des centres de référence sont des compétences régionales. Je vous invite donc à poser votre question au Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'emploi et de l'économie.

Actuellement, un centre de référence est opérationnel; il s'agit d'Iristech+ asbl, centre de référence du secteur des fabrications métalliques et de l'industrie technologique.

Bruxelles Formation est administrateur de l'asbl et membre de la commission sectorielle chargée de suivre et d'accompagner le protocole sectoriel du 2 décembre 2003. Il fait donc partie intégrante du processus d'évaluation et de développement du centre.

Bruxelles Formation participe au cofinancement du centre dans le cadre du renforcement des actions de formation professionnelle. Actuellement, les formations menées en collaboration avec Iristech+ concernent la soudure (15 demandeurs d'emploi), les techniciens en ascenseur (10 demandeurs d'emploi), les techniciens en froid (12 demandeurs d'emploi).

La participation aux futurs centres de références sera analysée en fonction des demandes adressées à la Commission communautaire française par le gouvernement régional.

Question n° 69 de M. Jacques Simonet du 1^{er} juillet 2005.*Bureau de l'Alternance.*

L'accord de majorité du Collège de la Commission communautaire française prévoit que « le Bureau de l'alternance sera chargé d'examiner les synergies possibles avec les dispositifs de formation et d'enseignement présents sur l'ensemble de la Communauté française et de faire rapport à la Commission consultative Formation, Emploi, Enseignement. ».

Je souhaiterais dès lors obtenir les informations suivantes :

- De combien de personnes se compose ce Bureau de l'alternance ? Quelle sont ces personnes ?
- D'où sont issus ses employés ? Le sont-ils des cabinets ministériels ?
- Quand ce Bureau a-t-il été mis sur pied ?
- Quelle type de structure a-t-il été conféré ? Quel en est son statut ?
- Est-ce une structure permanente ?
- Où est situé ce Bureau ?
- Quelles en sont toutes les missions précises ?
- Avec quelle fréquence rend-il des rapports ?
- Quel est le coût en personnel et en logistique pour le secteur public d'une telle structure ?
- Une évaluation de ce Bureau et de ses travaux est-elle prévue ? Si oui, quand et par quel instance ?
- Quelle évolution est envisagée pour cette structure ?

Réponse :

L'accord de coopération relatif à l'organisation de la formation en alternance, signé à Bruxelles le 11 juin 1999 entre le gouvernement de la Communauté française et le Collège de la Commission communautaire institue un bureau permanent de formation en alternance au sein de la Commission consultative en matière de Formation, d'Emploi et d'Enseignement.

Ce bureau a pour mission de faire la promotion et d'encadrer les projets de formation en alternance développées en Région bruxelloise. Il est hébergé dans les lo-

caux de Bruxelles Formation et est financé depuis 2001, via une allocation de base spécifique du budget de la Commission communautaire française dont le montant est de 64.000 EUR.

Ce montant sert à couvrir :

- le coût de la mission d'un attaché, chargé de développer les actions du Bureau permanent de l'alternance
- le fonctionnement du Bureau permanent de l'alternance à savoir : rémunérations et frais liés à la promotion de l'alternance (publications, colloques en Belgique et à l'étranger, réunions, etc.).

Question n° 70 de M. Jacques Simonet du 1^{er} juillet 2005.*Formation en langues.*

L'accord de majorité du Collège de la Commission communautaire française prévoit « d'accorder une attention toute particulière au développement des formations en langues. ».

Je souhaiterais dès lors obtenir les informations suivantes :

- Depuis l'entrée en fonction du Collège, quels types de formations ont-ils été prodigués ?
- En quoi ces formations se distinguent-elles des formations proposées sous l'ancienne législation ?
- Avec quels organismes de formation en langues des partenariats ont-ils été organisés ?
- Quelle(s) langue(s) ont-elles été favorisées ? Sur quelle base a-t-on opéré ces choix ?
- Y a-t-il eu évaluation – notamment chiffrée – de la demande des entreprises en personnel multilingue ? Si oui, le nombre de personnes formées correspond-il à la demande émanant de celles-ci ?
- Depuis l'installation du Collège actuel, combien de personnes ont-elles bénéficié de ces formations ?
- Combien d'entre celles-ci ont-elles trouvé un travail à Bruxelles ?
- Quel est le personnel affecté à la formation de langues par Bruxelles Formation ?
- Quelles sont les exigences en matière de diplômes pour l'exercice de la fonction de formateur ?

- A combien s'élève le montant demandé au bénéficiaire pour une formation ?
- A combien s'élève la part prise en charge par le secteur public par personne formée ?

Réponse :

Pour rappel, la priorité absolue est le développement de l'offre de formation. L'objectif est de développer la formation dans les secteurs d'activité porteurs d'emploi pour les moins qualifiés et de répondre aux besoins du Plan d'accompagnement des chômeurs en renforçant les formations spécifiques.

Le développement de l'offre de formation en langues bénéficie évidemment d'une attention toute particulière. La maîtrise d'une ou plusieurs langues est la compétence transversale la plus souvent requise à Bruxelles quel que soit le secteur ou le métier visé.

Pour Bruxelles Formation

Une nouvelle entité de formation a été mise en place au sein de Bruxelles Formation dès octobre 2004 : le Centre langues.

Celui-ci vise les publics suivants (avec une priorité aux demandeurs d'emploi ayant signé un Contrat de projet professionnel avec l'ORBEm ou suivi par l'ONEm) :

- les demandeurs d'emploi qualifiés (y compris les « primo-arrivants ») pour qui une connaissance linguistique insuffisante est un handicap à leur insertion professionnelle
- les demandeurs d'emploi dont le niveau linguistique est insuffisant pour un accès à certaines formations qualifiantes.

Le Centre langues propose des modules de formation intensifs de courte durée (120 à 240 heures) et bien sûr gratuits.

Le contenu de ces modules est essentiellement tourné vers un apprentissage de la langue ciblée sur le métier. Ils sont actuellement organisés en néerlandais, anglais et français langue étrangère.

Deux modes d'opérations sont utilisés par le Centre langues : le développement d'une offre de formation *in situ* et le renforcement des collaborations avec l'Enseignement de promotion sociale.

Le Centre langues répond aussi aux besoins exprimés par les entreprises ou les secteurs professionnels; c'est

ainsi qu'il a pris en charge la formation linguistique des futurs travailleurs d'Ikéo Anderlecht et, à la demande de Federgon, de demandeurs d'emploi bruxellois inscrits dans des agences de travail intérimaire.

Pour ce qui est du volume d'activité global actuel du Centre langues, 160 demandeurs d'emploi ont terminé une formation, 111 sont actuellement en formation et 163 vont débiter dans les prochains jours.

Les formations organisées en propre par le Centre langues ont nécessité l'engagement de 2 formateurs supplémentaires. Ceux-ci répondent aux exigences d'engagement prévues par le règlement du personnel pédagogique de Bruxelles Formation.

En plus du Centre langues, un second formateur a été engagé afin de renforcer la formation linguistique au sein des formations qualifiantes de Bruxelles Formation dans les domaines techniques et industriels.

Pour les organismes d'insertion socio-professionnelle :

Sur ma proposition, le Collège de la Commission communautaire française a dégagé, pour 2005, des moyens supplémentaires pour le développement de l'offre de formation professionnelle des organismes d'insertion socioprofessionnelle. J'ai demandé à ce que ces moyens aillent prioritairement à l'apprentissage du français langue étrangère et à la remise à niveau de base (français-calcul). C'est donc là aussi un renforcement de l'offre de formation linguistique pour plus de 100 demandeurs d'emploi peu qualifiés.

Question n° 71 M. Jacques Simonet du 1^{er} juillet 2005.

Échanges linguistiques.

L'accord de majorité du Collège de la Commission communautaire française prévoit « de renforcer l'accord de coopération conclu en mai 2000 entre les deux Ministres bruxellois et flamand en charge de la Formation visant à développer les échanges de stagiaires entre VDAB et Bruxelles Formation – accord dit « échanges linguistiques. ».

Je souhaiterais dès lors obtenir les informations suivantes :

- Depuis l'entrée en fonction du Collège, quel accord a-t-il été conclu en cette matière ?

- En quoi l'accord actuel se distingue-t-il du précédent accord ?
- Si aucun accord n'a à ce jour été conclu, en quoi la situation a-t-elle évolué depuis l'installation du Collège actuel ?
- Combien de stagiaires ont, depuis cette installation, bénéficié de ces échanges ?
- Quel en est la plus-value par rapport à la formation prodiguée de manière « séparée » par les organismes de formation ?
- Combien d'entre eux ont-ils à ce jour trouvé un travail à Bruxelles ?
- Quelle proportion ceux-ci constituent-ils du nombre total de bénéficiaires de formations en langues ayant trouvé en emploi à Bruxelles ?
- Quelle évaluation de l'accord est-elle prévue ? Et à quel moment ?
- Quelles sont les évolutions prévues à ce type d'échanges ?
- Quel est le coût supplémentaire, par rapport au coût d'une formation prodiguée par Bruxelles Formation, induit par ces échanges ?
- Quelle en est la charge pour la personne formée ?
- Quelle en est la charge pour le secteur public ?

Réponse :

Les échanges linguistiques sont régis par l'accord de coopération du 10 mai 2000 entre la Communauté flamande et la Commission Communautaire française et fonctionnent suivant la convention d'exécution, signée à la même date, entre le VDAB et Bruxelles Formation.

Un groupe de travail mis en place dans le cadre de l'Accord de coopération relatif à la mobilité interrégionale des chercheurs d'emploi et présidé par le VDAB évalue actuellement la mesure et en fera rapport au Collège des fonctionnaires dirigeants des services publics de l'emploi et de la formation. Le résultat des travaux de ce groupe devrait permettre de déterminer rapidement les options à prendre pour renforcer cet accord de coopération.

L'accord actuel prévoit un échange de 50 stagiaires et de 8 formateurs par an. Depuis 2001, 123 stagiaires de Bruxelles Formation et 11 formateurs ont participé à ces

échanges. Un des freins limitant le nombre d'échanges est l'organisation : un synchronisme doit avoir lieu entre formations analogues des deux organisations.

Pour ce qui est du financement de l'action, l'accord de coopération prévoit que ce travail doit se faire dans le cadre du budget ordinaire des organismes.

Les stagiaires concernés par ces échanges restent sous l'application du contrat de formation professionnelle qu'ils ont signé avec leur organisme de tutelle; ils continuent à bénéficier des droits, obligations et avantages stipulés par celui-ci.

Question n° 78 de M. Serge de Patoul du 29 juillet 2005.

Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative.

Dans le cadre de ses compétences, chaque membre du collège a la possibilité, dans le cadre de ses budgets d'initiative, d'octroyer des subventions à des associations pour des projets spécifiques ou à des associations autres que celles bénéficiant déjà de subsides récurrents de la part de la Commission communautaire française.

Chaque membre du collège a la possibilité d'accorder ces subventions sans devoir demander l'accord du collège de la Commission communautaire française lorsque la subvention ne dépasse pas un certain montant fixé dans une circulaire.

L'honorable Membre du collège pourrait-elle m'indiquer quelles sont les associations (nom et adresse) qui ont bénéficié de tels subsides ? Pourrait-il me spécifier le montant alloué à chacune d'elle ainsi que le solde de l'article budgétaire correspondant ?

Réponse :

Vous trouverez, ci-joint, un tableau reprenant les crédits d'initiative alloués jusqu'à présent aux associations relevant de mes compétences.

CULTURE

Associations	Localisation	Montants reçus
AB 11.11.33.01		
Brxl Bravo	Bruxelles	6.000 EUR
Coté village	Uccle	1.000 EUR
Ferme rose	Uccle	2.500 EUR
Nocturne Ulb	Ixelles	1.000 EUR
Upf	WSP	644 EUR
Action et recherche cult. (ARC)	Ixelles	3.718 EUR
Ass. Promotion des Activités Cult. (APAC)	Bruxelles	3.718 EUR
Présence et Action Culturelle (PAC)	Bruxelles	3.718 EUR
AB 11.11.33.03		
La vénerie/fête des fleurs	Watermael	1.000 EUR
AB 11.12.33.01		
Atelier Dolce Vita	Saint-Josse	3.500 EUR
Chœur de l'union européenne		1.500 EUR
Gestes et création	Auderghem	1.500 EUR
La Nuit détend	Saint-Gilles	5.500 EUR
Da capo 2000	Bruxelles	868 EUR
Musique village	Bruxelles	2.479 EUR
Côté Village	Uccle	6.000 EUR
Printemps baroque du Sablon	Bruxelles	5.000 EUR
Festival des musiques de Bruxelles	Bruxelles	5.000 EUR
Fulmar	Bruxelles	3.099 EUR
L'os à moelle	Bruxelles	3.099 EUR
Théâtre en-chanteurs	Forest	3.789 EUR
Prix Jacques Huisman	Uccle	4.000 EUR
Comédie Claude volter	WSL	6.197 EUR
Théâtre en animation	Ixelles	6.197 EUR
Théâtre Contregriffe	Ixelles	6.197 EUR
Théâtre de la clarencière	Ixelles	6.197 EUR
Théâtre Varia	Ixelles	6.197 EUR
Ardent lévier	Ixelles	6.197 EUR
Théâtre en liberté	Bruxelles	6.197 EUR
Albertine asbl	Schaerbeek	6.197 EUR
Compagnie entre chiens et loups	Saint-Gilles	6.197 EUR
Cpie point zéro	Bruxelles	6.197 EUR
Théâtre du Sygne	Etterbeek	3.669 EUR

Théâtre intranquille	Ixelles	3.649 EUR
Sfurmaturation stavagante	Bruxelles	1.825 EUR
Compagnie F Dusenno	Ixelles	913 EUR
L'Anneau	Ixelles	1.825 EUR
Théâtre de la pythie	Uccle	1.825 EUR
Théâtre méridien	Watermael	5.474 EUR
Cie de la casquette	Schaerbeek	2.479 EUR
Charge du rhinocéros	Saint-Gilles	2.479 EUR
Cie orange sanguine	Forest	2.479 EUR
Cie sac à dos	Schaerbeek	2.479 EUR
Théâtre océan nord	Schaerbeek	2.479 EUR
Spectacles Charles Kleinberg	Bruxelles	2.479 EUR
Théâtre du Grand Midi	Ixelles	2.479 EUR
Les Colyriques	Etterbeek	2.479 EUR
AB 11.13.33.01		
Cidmy/parc informatique	Bruxelles	1.000 EUR
Cidmy fonctionnement	Bruxelles	1.239 EUR
Fondation maurice careme	Anderlecht	1.239 EUR
Fondation charles plisnier	Saint-Gilles	1.239 EUR
Café littéraire La Clarencière	Ixelles	3.100 EUR
Plaisir du texte	Auderghem	2.500 EUR
Fondation Michel de Ghelderode	Anderlecht	2.500 EUR
Midis de la Poésie asbl	Bruxelles	4.958 EUR
AB 11.14.33.01		
Union, d'études graphiques	Bruxelles	250 EUR
Volontaires de Bruxelles 1830	Bruxelles	1.500 EUR
Cercle d'histoire de Bruxelles	Bruxelles	500 EUR
Assoc folkloriques grand place	Bruxelles	1.500 EUR
Fondation Marinus	Auderghem	1.500 EUR
Cercle histoire Evere	Evere	500 EUR
Cercle histoire Uccle	Uccle	500 EUR
Cercle histoire St Gilles	Saint-Gilles	500 EUR
Anderlechtensia	Anderlecht	500 EUR
Cercle histoire de Jette	Jette	1.250 EUR
HISCI	Watermael	500 EUR
Cercle histoire Woluwé-St-Lambert	WSL	500 EUR
Société royale archéologie	Bruxelles	2.500 EUR
Cercle Molenbeek	Molenbeek	500 EUR
Cercle histoire royal études	Bruxelles	500 EUR
Cercle histoire forest	Forest	500 EUR
Neuf Nations		500 EUR
Schaerbeek la dynamique	Schaerbeek	500 EUR
OGHB	Bruxelles	1.000 EUR
SCEGDB	Bruxelles	1.000 EUR
Galas du Folklore	Bruxelles	1.250 EUR
Chevaliers St Michel	Bruxelles	500 EUR
Confrérie St Arnould	Bruxelles	500 EUR
Quartier Saint Jacques	Bruxelles	500 EUR
Localisation libre îlot Sacré	Bruxelles	250 EUR
Fête de Bruegel	Bruxelles	500 EUR
Ordre du faro	Bruxelles	250 EUR

Ordre des Kuulkapers	Bruxelles	250 EUR
Confrérie gastronomique de la griotte	Bruxelles	250 EUR
Ordre de la Caricolle	Bruxelles	250 EUR
Compagnons du Witloof	Bruxelles	250 EUR
Volontaires de Bruxelles 1830	Bruxelles	500 EUR
Amis de Charles de Coster	Ixelles	500 EUR
ATC Auderghem	Auderghem	1.250 EUR
AB 11.15.33.01		
Gatti de Gammond	Bruxelles	2.500 EUR
Musée juif de Belgique	Bruxelles	2.500 EUR
La ferme rose	Uccle	1.000 EUR
Fondation hamesse	Saint-Gilles	4.000 EUR
Jacques franck	Saint-Gilles	1.250 EUR
Localisation de Molenbeek	Molenbeek	2.000 EUR
Musée arts spontanés	Molenbeek	5.000 EUR
Square steurs	Saint-Josse	2.500 EUR
MACC	Bruxelles	2.500 EUR
AB 11.16.33.01		
Art film/Styx	Saint-Josse	4.958 EUR
Nuit et jour/Actor	Saint-Josse	4.958 EUR
Court métrage/un soir un grain	Ixelles	5.000 EUR
Balsamo	Bruxelles	5.000 EUR
Libération film/attac	Schaerbeek	2.500 EUR
Tels quels	Bruxelles	3.700 EUR
Centre du film sur l'art	Bruxelles	4.958 EUR
Movy club	Ixelles	4.958 EUR
Afrique taille XL/festival	Ixelles	1.500 EUR
AB 11.21.33.01		
Amis de la morale laïque	Molenbeek	1.250 EUR
Promo jeunes/colombes paix	Bruxelles	3.000 EUR
Reso-J	Bruxelles	1.250 EUR
Scientotheque	Laeken	5.000 EUR
AB 11.41.33.01		
LHAC/colloque	Ixelles	1.000 EUR
Power flower	Molenbeek	5.000 EUR
Videp	Schaerbeek	1.000 EUR
Centre Paul duvigneaud	Ixelles	5.000 EUR
AB 11.41.33.02		
CCLJ	Saint-Gilles	3.000 EUR

FORMATION PROFESSIONNELLE

Associations	Localisation	Montants reçus
AB 26.10.33.01		
Fédération Espoir d'Afrique	Bruxelles	689 EUR

RÉLATIONS INTERNATIONALES

Associations	Localisation	Montants reçus
AB 30.00.33.01		
Tremplins	Bruxelles	3.099 EUR
Santé Mentale – Exclusion Sociale	Bruxelles	3.099 EUR
CERCAL	Etterbeek	1.637 EUR
Dynamo International	Uccle	3.099 EUR
Maison de la Famille	Saint-Gilles	716 EUR
PAC – Evere	Evere	1.160 EUR
Le Bazar	Saint-Gilles	3.000 EUR
GAMS – Belgique	Saint-Josse	2.750 EUR
SLAJ-V	Saint-Gilles	3.099 EUR
Tels Quels	Bruxelles	274 EUR
FMMCSF	Bruxelles	207 EUR
ANAHM	Schaerbeek	840 EUR
Projet Lama	Ixelles	180 EUR
Modus Vivendi	Ixelles	780 EUR
Interstices CHU Saint-Pierre	Bruxelles	270 EUR
Fondation Hodie Vivere	Ixelles	1.262 EUR
Pac – Evere	Evere	300 EUR
Tels Quels	Bruxelles	200 EUR

ENSEIGNEMENT

Associations	Localisation	Montants reçus
AB 11.61.33.01		
Tremplins	Bruxelles	5.000 EUR
Propedeutiques ULB-Sciences appliquées	Bruxelles	1.785 EUR
Propedeutiques Facultés Univ. Saint-Louis	Bruxelles	5.330 EUR
Propedeutiques UCL	Louvain-L-N	4.300 EUR

LE MINISTRE EN CHARGE DES SPORTS ET DES EQUIPEMENTS SPORTIFS,
DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE,
M. EMIR KIR

Question n° 79 de M. Serge de Patoul du 29 juillet 2005.

Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative.

Dans le cadre de ses compétences, chaque membre du collège a la possibilité, dans le cadre de ses budgets d'initiative, d'octroyer des subventions à des associations pour des projets spécifiques ou à des associations autres que celles bénéficiant déjà de subsides récurrents de la part de la Commission communautaire française.

Chaque membre du collège a la possibilité d'accorder ces subventions sans devoir demander l'accord du collège de la Commission communautaire française lorsque la subvention ne dépasse pas un certain montant fixé dans une circulaire.

L'honorable Membre du collège pourrait-il m'indiquer quelles sont les associations (nom et adresse) qui ont bénéficié de tels subsides ? Pourrait-il me spécifier le montant alloué à chacune d'elle ainsi que le solde de l'article budgétaire correspondant ?

Réponse :

En réponse à sa question, je communique à l'Honorable Membre les éléments suivants :

Le tableau, en annexe, reprend les associations subventionnées en 2004 pour un montant inférieur à 6.200 EUR. Il mentionne également les adresses des associations.

Le budget initial en 2004 pour l'AB 22.10.33.01 de la Commission communautaire française destiné à subventionner des organismes d'aide sociale, familiale et 3^{ème} âge s'élevait à 856.000 EUR.

Après ajustement et un arrêté de transfert, celui ci a atteint 950.000 EUR.

Le solde de cette AB pour 2004 s'élevait à 650 EUR.

AB 22.10.33.01

SUBVENTIONS À DES ORGANISMES D'AIDE SOCIALE,
FAMILIALE, 3^E AGE 2004 < 6.200 EUR

		Montants 2004	
Budget initial Avec Ajustement		856.000 945.000	
Associations	Arrêtés	Montants alloués < 6.200 EUR	Adresses
30 + 30 asbl	2004/394	3.100	Av des Désirs 9 1140 Bruxelles
Abracadabus asbl	2004/628	4.958	Rue de la Prévoyance, 58 1000 Bruxelles
APS	2004/417	2.500	Av. du Château 17/5 1080 Bruxelles
APOMA asbl	2004/924	3.100	Rue de Douvres 96 1070 Bruxelles
ARLAC	2004/629	248	Av. du Forum 15 bte 54 1020 Bruxelles
Article 27 asbl	2004/392	4.958	Rue de Lisbonne 31 1060 Bruxelles
Assises de l'Ambulatoire	2004/995	4.000	Cfr. Fédération des Centres de service Social Rue d'Alost 7 bloc B 2 ^e étage 1000 Bruxelles
CBCS	2004/1082	2.950	Av. Voltaire 135 1030 Bruxelles
Compagnons depanneurs asbl	2004/595	4.700	Rue de la Glacière 37 1060 Bruxelles
FIS	2004/342	2.603	Bd Baudouin 18 1000 Bruxelles
FIS	2004/343	2.975	Bd Baudouin 18 1000 Bruxelles
Forum de lutte contre la pauvreté	2004/964	4.000	Rue Fernand Bernier 40 1060 Bruxelles
Front Antifasciste européen	2004/445	5.730	Rue Kelle 129 1150 Bruxelles
FSP	2004/416	3.100	Rue des Moineaux 17-19 1000 Bruxelles
Gacepha	2004/1083	6.100	Rue de la Tulipe 34 1050 Bruxelles
Inférences	2004/897	4.000	Chée de Haecht 154 1030 Bruxelles
La ruelle	2004/717	4.958	Rue Saint Alphonse 20 1210 Bruxelles
Librex	2004/527	3.000	Rue Coenraets 86 1060 Bruxelles
Medes	2004/393	2.440	Rue Le Lorrain 104 1080 Bruxelles
Mouvement du nid	2004/1232	6.000	Rue Hydraulique 14 1210 Bruxelles
Quartier maritime	2004/963	500	Bd du Jubilé 187 1080 Bruxelles
Souterrain Production	2004/481	1.250	Av. de la reine 82 1030 Bruxelles
Versailles seniors Bruxelles	2004/674	5.000	Rue de la Tour Japonaise 13 1120
TOTAL		82.170	

Question n° 80 de M. Serge de Patoul du 29 juillet 2005.

Octroi d'une subvention à l'asbl « ATOLL ».

Lors de sa réunion du 23 décembre 2004, le Collège de la Commission communautaire française a donné son accord sur un projet d'arrêté 2004/1085 du 3 juin 2004 relatif à l'octroi d'une subvention à l'asbl « ATOLL » à titre d'intervention dans ses frais de fonctionnement pour la période allant du 1^{er} février 2004 au 31 décembre 2004.

La notification de la décision du Collège ne fait aucune mention du montant accordé à cette asbl.

L'honorable Membre du collège pourrait-il m'indiquer le montant de cette subvention ainsi que me transmettre le budget prévisionnel de l'asbl ?

Réponse :

En réponse à sa question, je communique à l'Honorable Membre les éléments suivants :

En décembre 2004, le Collège a adopté un arrêté modifiant l'arrêté du 3 juin 2004 relatif à l'octroi d'une subvention à l'asbl ATOLL.

En effet, les disponibilités budgétaires en fin d'année ont permis de porter, à titre exceptionnel, à 39.000 EUR la subvention de 19.337 EUR octroyée précédemment.

Question n° 81 de M. Serge de Patoul du 29 juillet 2005.

Octroi d'une subvention à l'asbl « Fédération des Centres de service d'aide social ».

Lors de sa réunion du 23 décembre 2004, le Collège de la Commission communautaire française a donné son accord sur un projet d'arrêté 2004/754 du 18 décembre 2003 relatif à l'octroi d'une subvention à l'asbl « Fédération des Centres de Service social » à titre d'intervention dans les frais de publication des Actes des Assises de l'Ambulatoire.

La notification de la décision du Collège ne fait aucune mention du montant accordé à cette asbl.

L'honorable Membre du collège pourrait-il m'indiquer le montant de cette subvention ainsi que me transmettre

le budget prévisionnel de l'asbl concernant cette demande spécifique de subvention ?

Réponse :

En réponse à sa question, je communique à l'Honorable Membre les éléments suivants :

L'arrêté dont il s'agit est un arrêté modifiant l'arrêté 2003/1336 du 18 décembre 2003 au point de vue des dates (« 31 juillet 2004 » est remplacé par « 15 décembre 2004 » et « 30 juin 2004 » est remplacé par « 30 novembre 2004 ») ainsi que l'intitulé des documents publiés (« actes des Assises de l'ambulatoire » sont remplacés par « actes des modules de formation, de journées d'études et de colloques »).

Il n'a donc pas d'impact budgétaire.

Dans la note aux Membres du Collège du 23 décembre 2004, le montant de 4.225 EUR est cependant spécifié.

Question n° 82 de M. Serge de Patoul du 29 juillet 2005.

Octroi d'une subvention à l'asbl « Fédération laïque des Centres de planning familial ».

Lors de sa réunion du 23 décembre 2004, le Collège de la Commission communautaire française a donné son accord sur un projet d'arrêté 2004/1094 relatif à l'octroi d'une subvention à l'asbl « Fédération Laïque des Centres de planning familial » à titre d'intervention dans ses frais de fonctionnement.

La notification de la décision du Collège ne fait aucune mention du montant accordé à cette asbl.

L'honorable Membre du collège pourrait-il m'indiquer le montant de cette subvention ainsi que me transmettre le budget prévisionnel de l'asbl ?

Réponse :

En réponse à sa question, je communique à l'Honorable Membre les éléments suivants :

Le montant attribué à cette asbl en 2004 est de 31.300 EUR.

Question n° 84 de Mme Caroline Persoons du 1^{er} août 2005.

Subventions octroyées dans le cadre des circulaires de l'Insertion sociale via les associations.

Lors de sa réunion du 28 avril dernier, le gouvernement francophone bruxellois (ex Collège de la Commission communautaire française) a adopté un arrêté 2005/222 octroyant à diverses associations des subventions, pour un montant global de 2.311.004 EUR, couvrant une intervention dans les frais de personnel et de fonctionnement de diverses associations dans le cadre de la circulaire de l'insertion sociale via les associations, pour la période de 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005.

Les honorables Membres du Collège pourraient-ils m'indiquer :

1. Quelles sont, par commune, les (nouveaux) projets ou les (nouvelles) associations (nom et adresse) qui bénéficient de cette subvention pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005 ?
2. Quelles sont, par commune, les projets et associations (nom et adresse) qui ont été retenues dans le cadre de cette subvention pour les années 2003 et 2004 ?
3. Quel est le montant de la subvention accordé à chaque association bénéficiaire ?

Réponse :

Voir la réponse du ministre en charge de la Cohabitation sociale pages 13 et suivantes.

Question n° 85 de Mme Caroline Persoons du 1^{er} août 2005.

Attribution des subsides FIPI.

Dans l'optique d'améliorer la cohésion sociale des quartiers et favoriser une meilleure cohabitation des différentes composantes de leur population, plusieurs programmes coexistent dans le paysage bruxellois. Parmi eux, le Fonds d'Impulsion pour la Politique des Immigrés, FIPI, finance des projets s'inscrivant dans le cadre d'une politique d'intégration.

Sur la base de certains critères, les projets introduits sont analysés par le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme et sont ensuite dirigés vers le Secrétariat du Comité de concertation et des Conférences interministérielles avant d'être approuvés par le gouver-

nement francophone bruxellois (ex Collège de la Commission communautaire française).

Les honorables ministres pourraient-ils m'indiquer :

1. Quels sont les projets qui ont été choisis pour les années 2004 et 2005 ?
2. Quels sont, pour chaque projet subsidié, les montants des subsides ainsi que les noms et adresses des associations qui mènent les projets ?

Réponse :

Voir la réponse du ministre en charge de la Cohabitation sociale pages 39 et suivantes.

Question n° 86 de Mme Caroline Persoons du 1^{er} août 2005.

Attribution des subsides dans le cadre du Programme Intégration Cohabitation.

La Commission communautaire française octroie depuis plusieurs années, par voie d'arrêtés à 15 communes bruxelloises (toutes sauf Uccle, Woluwé-Saint-Pierre, Woluwé-Saint-Lambert et Berchem-Sainte-Agathe), une subvention en vue de promouvoir la cohabitation des communautés locales.

Les honorables Membres du Collège pourraient-ils m'indiquer les montants attribués, par commune, pour les années 2004 et 2005 ?

Réponse :

Voir la réponse du ministre en charge de la Cohabitation sociale pages 42 et suivantes.

Question n° 107 de M. Jacques Simonet du 31 août 2005.

« Politique en matière d'égalité des chances vis-à-vis des lesbiennes et des gays ».

Le projet communautaire francophone bruxellois qui fonde l'action du Collège prévoit (page 13) qu'une attention particulière sera accordée à des politiques d'égalité des chances spécifiques comme, par exemple, en faveur des lesbiennes et des gays.

Pourriez-vous m'indiquer :

- Quelles sont les initiatives concrètes qui ont été prises par le Collège après plus d'une année de législature ?
- Qu'en est-il des budgets disponibles pour mener ces politiques ?
- Qu'en est-il des montants qui sont dès à présent engagés dans le cadre de l'exécution du budget 2005 pour donner vie à ces projets ?
- Quels sont les partenaires du réseau associatifs qui participent à la conduite des politiques impulsées par le Collège ?
- Pourriez-vous, pour chacune de ces associations, préciser ce qu'il en est subventions allouées par le Collège, en 2004 et en 2005 ?

Réponse :

Aucune nouvelle mesure n'a été prise en faveur des personnes homosexuelles.

Je rappelle simplement à l'Honorable Membre que l'asbl « Tels Quels » est agréée et subventionnée en tant que Centre d'Action sociale globale. En 2005, elle a bénéficié d'un mi-temps supplémentaire afin de rencontrer ses actions.

Cette asbl s'adresse tout particulièrement – mais pas exclusivement – aux personnes gays et lesbiennes.

Question n° 119 de M. Jacques Simonet du 31 août 2005.

Complémentarité entre les politiques en faveur des personnes âgées.

Le projet communautaire francophone pour les Bruxellois sur lequel se fonde la politique du Collège de la Cocof prévoit de manière explicite que les Ministres réfléchiront à une politique intégrée des personnes âgées en matière de mobilité, de logement, d'urbanisme, d'accès à la culture en lien avec la région et la Commission communautaire commune.

- Comme ministre en charge de l'Action sociale, pouvez-vous m'indiquer quelles sont les initiatives concrètes qui ont été prises par le Collège – en direction

de la région et de la Cocom – pour tendre vers ces objectifs ?

- Qu'en est-il des résultats engrangés au bénéfice des personnes âgées lors des interpellations auprès du gouvernement régional et du Collège de la Cocom ?
- Quels sont les budgets réservés et engagés dans le cadre de ce travail visant à favoriser les interactions ?

Réponse :

Pour ce qui concerne la politique en faveur des personnes âgées, des actions et des concertations sont menées à différents niveaux afin de donner à la personne âgée la chance de maintenir au maximum son autonomie et son indépendance à domicile et d'avoir d'un éventail de services y compris des structures remplaçant le domicile.

En effet, les défis consécutifs au vieillissement de la population et à l'augmentation du nombre de personnes âgées nécessitant des soins ne peuvent trouver de réponses que dans le cadre d'une politique de concertation.

Pour ce qui concerne la Commission communautaire française, j'entreprends une refonte globale de la législation en vigueur, laquelle se limite à l'hébergement en maisons de repos. Le futur décret permettra, d'une part, une actualisation des dispositions relatives aux maisons de repos, et, d'autre part, prévoira des dispositions pour des alternatives à l'hébergement dans ce type d'institutions.

La nouvelle législation s'élabore parallèlement aux travaux menés dans le cadre des protocoles conclu ou à conclure entre le gouvernement fédéral et les entités fédérées concernant la politique de la santé à mener à l'égard des personnes âgées.

Ces travaux nécessitent bien évidemment des concertations entre commissions communautaires quant aux objectifs communs eu égard aux spécificités démographiques de la population bruxelloise.

L'ensemble des mesures prises ou envisagées, qu'elles le soient au niveau de la Commission communautaire française ou avec le fédéral ne nécessite pas de gros investissements budgétaires dans notre chef, dès lors que le financement est essentiellement assuré par l'INAMI.

Plus localement des structures permettant le maintien à domicile sont agréées et subventionnées en action sociale par la Commission communautaire française comme les Services d'Aide à domicile ou les centres d'accueil de jour pour personnes en perte d'autonomie.

III. QUESTIONS AUXQUELLES UNE RÉPONSE PROVISOIRE A ÉTÉ FOURNIE

LA MINISTRE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA RECONVERSION ET
DURECYCLAGE PROFESSIONNELS, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET PERMANENTE
DES CLASSES MOYENNES, DE LA CULTURE, DU TRANSPORT SCOLAIRE ET
DES RELATIONS INTERNATIONALES, MME FRANÇOISE DUPUIS

Question n° 62 de M. Jacques Simonet du 1^{er} juillet 2005.

Renforcement des partenariats existant avec une série d'organismes.

L'accord de majorité du Collège de la Commission communautaire française prévoit le « renforcement des partenaires existants avec les organismes d'insertion socioprofessionnelle, les centres de promotion sociale, les Centres d'Education et de Formation en Alternance (CEFA), les écoles techniques et professionnelles et les fonds sectoriels dans le cadre des filières de formation qualifiante ».

Je souhaiterais dès lors obtenir les informations suivantes :

- Depuis l'entrée en fonction du nouveau Collège, les partenariats avec quels organismes ont-ils été renforcés ?
- Quels projets concrets ont-ils été élaborés dans ce cadre ?
- Comment ces partenariats ont-ils été renforcés ? L'ont-ils été par un soutien financier ? Si oui, à concurrence de quel montant ? Ou par un soutien logistique ou de personnel ? Si oui, en quelle manière ?
- A combien se monte l'investissement lié à ce renforcement ?
- Combien de personnes ont, depuis l'entrée en fonction du nouveau Collège, bénéficié de ces formations plus adéquates ?
- Combien d'entre elles ont-elles trouvé un travail à ce jour ?
- Une évaluation du renforcement de ces partenariats et des partenariats en tant que tels est-elle prévue ? Si oui, quand et par quel instance ?
- Quelle évolution est envisagée pour cette mesure ?

Réponse :

En réponse à votre question écrite reprise sous rubrique, j'ai le plaisir de vous faire savoir que j'ai transmis

celle-ci à mon administration en lui demandant de me fournir des éléments de réponses précis.

Question n° 66 de M. Jacques Simonet du 1^{er} juillet 2005.

Renforcement de collaborations structurelles entre l'ORBEm et Bruxelles Formation.

L'accord de majorité du Collège de la Commission communautaire française prévoit « le renforcement de collaborations structurelles entre l'ORBEm et Bruxelles Formation ».

Je souhaiterais dès lors obtenir les informations suivantes :

- Quelles collaborations entre l'ORBEm et Bruxelles Formation ont-elles été développées depuis l'entrée en fonction du Collège actuel ?
- Sur quels thèmes portent ces collaborations structurelles ?
- Sur combien de mises à l'emploi effectives ont-elles débouché ?
- Un personnel spécifique a-t-il été dédié à l'élaboration de ces collaborations structurelles ? Si oui, de combien d'unités se compose-t-il ?
- Un personnel spécifique a-t-il été dédié à la mise en œuvre de ces collaborations structurelles ? Si oui, de combien d'unités se compose-t-il ?
- Un coût spécifique y est-il associé ? Si oui, à combien s'élève-t-il ?
- Une évaluation de ces collaborations est-elle prévue ? Si oui, quand et par quel instance ?
- Quelle évolution est envisagée pour cette mesure ?

Réponse :

En réponse à votre question écrite reprise sous rubrique, j'ai le plaisir de vous faire savoir que j'ai transmis celle-ci à mon administration en lui demandant de me fournir des éléments de réponses précis dans les meilleurs délais.

Question n° 68 de M. Jacques Simonet du 1^{er} juillet 2005.

Synergies examinées par le Bureau de l'Alternance.

L'accord de majorité du Collège de la Commission communautaire française prévoit que « le Bureau de l'alternance sera chargé d'examiner les synergies possibles avec les dispositifs de formation et d'enseignement présents sur l'ensemble de la Communauté française et de faire rapport à la Commission consultatives Formation, Emploi, Enseignement ».

Je souhaiterais dès lors obtenir les informations suivantes :

- Avec quels dispositifs précis le Bureau de l'alternance examine-t-il des synergies ?
- Sur la base de quels critères ces dispositifs ont-ils été privilégiés ?
- Sur quels aspects précis portent ces synergies ?
- Quels projets en synergies ont-ils déjà été mis sur pied dans ce cadre ?
- Quelles formations en ont-elles déjà découlé ?
- Combien de rapports ont-ils déjà été rendus depuis l'entrée en fonction du nouveau Collège ?
- Quelles en sont les conclusions ?
- Une évaluation des synergies est-elle prévue ? Si oui, quand et par quel instance ?
- Quelle évolution est envisagée pour ces synergies ?

Réponse :

En réponse à votre question écrite reprise sous rubrique, j'ai le plaisir de vous faire savoir que j'ai transmis

celle-ci au Président du Bureau de l'Alternance en lui demandant de me fournir des éléments de réponses précis.

Question n° 72 de M. Jacques Simonet du ...

Réorganisation des formations professionnelles en modules capitalisables.

L'accord de majorité du Collège de la Commission communautaire française prévoit de « réorganiser les formations professionnelles en modules capitalisables, permettant d'instaurer des passerelles entre différents types de formations et d'enseignement qualifiant (enseignement de plein exercice, CEFA, promotion sociale, FOREM, ORBEM, IFPME, Bruxelles Formation, etc). Ces modules, reconnus par l'enseignement qualifiant, seront accessibles aux étudiants de plus de 16 ans et aux adultes. Ils pourront conduire, en s'additionnant, à des diplômes certifiés par la Communauté française ».

Je souhaiterais dès lors obtenir les informations suivantes :

- Depuis l'entrée en fonction du Collège, avec quels organismes lesdites passerelles ont-elles été réalisées ?
- Combien de personnes de plus de 16 ans ont-elles bénéficié de modules capitalisables ?
- Combien de diplômes certifiés par la Communauté française ont-ils été délivrés dans ce cadre ?
- Combien de personnes ayant bénéficié de ces modules sont-elles au travail actuellement ?
- Combien de fonctionnaires sont-ils engagés à la mise en place et à l'accompagnement de ces modules ?
- Quel est le coût de la mise en place et de l'accompagnement de cette mesure ?
- Quelle évaluation en est-elle prévue ? Et à quelle échéance ?

Réponse :

En réponse à votre question écrite reprise sous rubrique, j'ai le plaisir de vous faire savoir que j'ai transmis celle-ci à mon administration en lui demandant de me fournir des éléments de réponses précis dans les meilleurs délais.

